



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 22
- procurations : 5
- absents : 5
- ayant pris part au vote : 27

Étaient présents : Max VINCENT, Béatrice REBOTIER, Dominique PELLA, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Brigitte CAYROL, Pascal FREYDIER, Antonio MARQUES, Christine GODARD, Valérie LEMOINE, Françoise WATRELOT, Olivera SALIPUR, Cécile CAZIN-DESPRAS, Raphaël GUYONNET, Antoine CORRON, Arthur NIGHOGHOSSIAN, Nathalie DREVON, Carole VENET, Augustin NEYRAND.

Date de la convocation : 18/02/2021

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
01/03/2021

Affichage municipal le : 26/02/2021

Absents représenté(s) :	Par :
Fabienne GUENEAU	Max VINCENT
Pierre GERVAIS	Béatrice REBOTIER
Laure BEROUD	Françoise WATRELOT
Nicolas BOUVARD	Arthur NIGHOGHOSSIAN
Eric MAZOYER	Nathalie DREVON

Étai(en)t absent(s) : ///

Secrétaire de Séance élu : Arthur NIGHOGHOSSIAN

Le jeudi 25 février 2021, les membres du Conseil Municipal de LIMONEST se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 18/02/2021, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal
2. Vote des délibérations

NUMÉRO	OBJET	RAPPORTEUR
2021 02 01	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL	M. VINCENT
2021 02 02	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL	M. VINCENT
2021 02 03	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET PRINCIPAL	M. VINCENT
2021 02 04	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL	M. VINCENT
2021 02 05	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL	M. VINCENT

2021 02 06	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL	M. VINCENT
2021 02 07	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL	M. VINCENT
2021 02 08	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE SPA CONSERVATOIRE MUNICIPAL	M. VINCENT
2021 02 09	TAUX DES DEUX TAXES LOCALES 2021	M. VINCENT
2021 02 10	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021	M. VINCENT
2021 02 11	PACTE DE COHERENCE METROPOLITAIN	M. VINCENT
2021 02 12	ACHAT D'UNE LICENCE 4	M. VINCENT
2021 02 13	CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU RESEAU REBOND	A. BERNARD
2021 02 14	CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS	P. GERVAIS

3. Compte rendu des commissions

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le compte rendu du dernier conseil municipal du 28/01/2021

2) VOTE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil municipal n°2021 02 01 **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant,

Vu le compte de gestion 2020 remis par Monsieur Christian CORTIJO, Trésorier de TASSIN LA DEMI LUNE,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération du conseil municipal n°2020 02 02

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté au regard du compte de gestion du comptable public.

Monsieur le Maire présente le compte administratif communal 2019 tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2020 est de **1 577 314,14 €**. Cela marque la poursuite des efforts réalisés pour la tenue du budget de fonctionnement.

Enfin, Monsieur le Maire informe qu'afin d'honorer les engagements pris dans le courant de l'année 2020, il sera nécessaire d'inscrire en investissement les restes à réaliser 2020 suivants :

- en dépenses : 3 427 392,23 €
- en recettes : 4 070 000,00 €

Hors de la présence de M. Max VINCENT, Maire, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2020.

DELIBERE

Après avoir entendu le rapport de M. Max VINCENT, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. François GAY, Doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Considérant que Max VINCENT, maire, se retirant de la salle pour laisser la présidence à M. François GAY, Doyen d'âge pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [21 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

BUDGET 2020 - Fonctionnement			
DEPENSES			
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	0,00 €	0,00 €
60611	Eau et assainissement	35 000,00 €	37 179,51 €
60612	Énergie - Électricité	84 337,00 €	122 017,97 €
60613	Chauffage urbain	50 000,00 €	47 230,81 €
60621	Combustibles	0,00 €	0,00 €
60622	Carburants	9 000,00 €	6 985,82 €
60623	Alimentation	160 000,00 €	136 297,72 €

60628	Autres fournitures non stockées	70 000,00 €	71 261,11 €
60631	Fournitures d'entretien	16 000,00 €	16 658,04 €
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00 €	20 702,09 €
60633	Fournitures de voirie	500,00 €	0,00 €
60636	Vêtements de travail	4 000,00 €	3 348,74 €
6064	Fournitures administratives	7 000,00 €	6 712,92 €
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	8 000,00 €	8 008,19 €
6067	Fournitures scolaires	12 000,00 €	11 186,79 €
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00 €	5 202,12 €
611	Contrats de prestations de services	197 000,00 €	176 505,54 €
6132	Locations immobilières	7 400,00 €	458,83 €
6135	Locations mobilières	45 100,00 €	34 252,36 €
61521	Terrains	280 000,00 €	254 580,36 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	100 000,00 €	109 602,62 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	2 200,00 €	2 520,34 €
615231	Entretien et réparations voiries	1 000,00 €	0,00 €
61524	Bois et forêts	500,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	10 000,00 €	5 603,01 €
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00 €	175,86 €
6156	Maintenance	68 450,00 €	72 979,91 €
6161	Assurance multirisques	23 500,00 €	22 653,96 €
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	0,00 €	0,00 €
617	Etudes et recherches	9 000,00 €	0,00 €
6182	Documentation générale et technique	3 000 €	3 642,01 €
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	9 452,33 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	363,45 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 100,00 €	976,66 €
6226	Honoraires	13 500,00 €	56,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	23 500,00 €	28 469,39 €
6228	Divers	5 178,02 €	6 140,06 €
6231	Annonces et insertions	7 700,00 €	10 944,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00 €	26 230,56 €
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00 €	14 422,05 €
6237	Publications	2 000,00 €	0,00 €
6238	Divers	13 500,00 €	6 720,00 €
6241	Transports de biens	0,00 €	0,00 €
6247	Transports collectifs	7 000,00 €	3 399,75 €
6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €	343,14 €
6256	Missions	1 500,00 €	170,55 €
6257	Réceptions	9 000,00 €	3 166,80 €
6261	Frais d'affranchissement	9 924,12 €	7 480,72 €
6262	Frais de télécommunications	35 000,00 €	34 318,38 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	34,63 €
6281	Concours divers (cotisations...)	10 000,00 €	11 727,28 €
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	6 000,00 €	5 628,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	65 000,00 €	67 668,35 €
63512	Taxes foncières	21 500,00 €	27 989,00 €
6358	Autres droits	5 000,00 €	1 637,12 €
TOTAL		1 529 589,14 €	1 443 104,85 €

CHAPITRE 012 - Charges de personnel			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
6218	Autre personnel extérieur	26 249,45 €	42 636,21 €
6331	Versement de transport	29 630,06 €	28 509,83 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 008,08 €	7 553,83 €
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	33 313,80 €	34 903,05 €
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	4 767,95 €	4 585,21 €
64111	Rémunération principale	1 113 626,66 €	1 048 337,64 €
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	69 286,82 €	51 580,41 €
64118	Autres indemnités	254 100,16 €	254 384,39 €
64131	Rémunérations	493 606,33 €	452 503,32 €
64138	Autres indemnités	16 472,67 €	4 678,79 €
6417	Rémunérations des apprentis	29 785,98 €	36 974,80 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	294 839,43 €	307 988,71 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	350 374,21 €	357 655,83 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	19 938,40 €	17 633,56 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	80 996,12 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	607,58 €
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00 €	0,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	0,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	0,00 €	3 462,15 €
6488	Autres charges	0,00 €	1 669,35 €
		2 744 000,00 €	2 736 660,78 €

CHAPITRE 014 - Atténuation de produits			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
73916	Prélèvement pour contribution pour le redressement des finances publiques	43 060,00 €	43 060,00 €
739223	Fonds de péréquation ressources communales	66 130,00 €	66 130,00 €
	TOTAL	109 190,00 €	109 190,00 €

CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
022	Dépenses imprévues fonctionnement		
	TOTAL	- €	- €

CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
023	Virement à la section de fonctionnement	1 373 802 €	
	TOTAL	1 373 802 €	

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
6531	Indemnités	94 930,00 €	86 456,21 €
6532	Frais de mission	1 000,00 €	285,00 €
6533	Cotisations de retraite	5 950,00 €	6 265,47 €
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	150,00 €	5 165,86 €
6535	Formation	1 000,00 €	300,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00 €	54,80 €
6542	Créances éteintes	0,00 €	1 608,00 €

65548	Autres contributions	21 000,00 €	21 792,01 €
6558	Autres contributions obligatoires	115 000,00 €	121 802,30 €
657358	Autres groupements	37 500,00 €	33 140,85 €
657362	CCAS	10 000,00 €	10 000,00 €
657363	SPA	125 000,00 €	125 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	102 000,00 €	102 000,00 €
65888	Autres	400,00 €	259,41 €
TOTAL		515 930,00 €	514 129,91 €

CHAPITRE 66 - Charges financières			
COMPTE	INTITULE COMPTE		CA 2020
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 332,00 €	63 245,91 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €	9 599,50 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00 €	-11 765,17 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	3 000,00 €	384,98 €
TOTAL		67 332,00 €	61 465,22 €

CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations courantes	0,00 €	344,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 138,00 €	12 408,46 €
TOTAL		14 138,00 €	12 752,46 €

CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	50 802,72 €
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	281 000 €	280 974,56 €
TOTAL		281 000 €	331 777,28 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 634 981,14 €	5 209 080,50 €
---	-----------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
619	Rabais, remise et ristournes	0 €	185,76 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	25 000,00 €	65 599,15 €
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	5 000,00 €	18 276,46 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00 €	3 473,90 €
TOTAL		30 000,00 €	87 535,27 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
722	Immobilisations corporelles		
7761	Différences sur réalisations transférées en investissement	0 €	40 802,72 €
TOTAL		0 €	40 802,72 €

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
7028	Autres produits agricoles et forestiers	0,00 €	2 975,00 €
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 000,00 €	6 090,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	13 000,00 €	17 302,06 €
7066	Redevances et droits des services à caractère social	147 000,00 €	150 436,91 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	230 000,00 €	228 455,39 €
70688	Autres prestations de services	9 000,00 €	11 200,00 €
70848	aux autres organismes	4 000,00 €	3 877,00 €
70878	par d'autres redevables	0,00 €	5 216,41 €
TOTAL		409 000,00 €	425 552,77 €

73 - Impôts et taxes			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 935 000,00 €	3 921 483,00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 831,00 €	11 368,00 €
73211	Attribution de compensation	572 125,00 €	575 887,00 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	39 693,00 €	39 693,00 €
7336	Droits de place	2 200,00 €	2 041,50 €
7338	Autres taxes	7 300,00 €	7 586,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	155 000,00 €	164 152,76 €
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	170 000,00 €	168 853,94 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	419 101,54 €	419 101,54 €
TOTAL		5 304 250,54 €	5 310 166,74 €

74 - Dotations, subventions et participations			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
744	FCTVA	3 324,00 €	6 524,15 €
7461	Dotation Générale Décentralisation	0,00 €	5 629,00 €
74718	Autres	0,00 €	740,05 €
7478	Autres organismes	400 000,00 €	378 588,22 €
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00 €	865,00 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 581,00 €	3 581,00 €
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	42 777,00 €	42 777,00 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00 €	20 710,00 €
TOTAL		470 392,00 €	459 414,42 €

CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
752	Revenus des immeubles	353 000,00 €	366 127,10 €
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	0,00 €	24,50 €
7588	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	32 202,01 €
TOTAL		378 000,00 €	398 353,61 €

77 - Produits exceptionnels			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020

7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 181,18 €	15 558,26 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	10 000,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	25 157,42 €	39 010,85 €
TOTAL		43 338,60 €	64 569,11 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 634 981,14 €	6 786 394,64 €
---	-----------------------	-----------------------

Excédent de fonctionnement 2020	1 577 314,14 €
---------------------------------	-----------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT		
Nature	Réalisé 2020	RAR 2020
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	576 689.70 €	
Opérations non affectées	29 614.57 €	
Opération n°2 (AGORA)	57 034.26 €	8 643.94 €
Opération n°3 (ATELIER)	79 553.55 €	
Opération n°4 (BATTERIE DES CARRIERES)	6048.72 €	
Opération n°6 (CIMETIERES)	2 553.60 €	
Opération n°7 (CRECHE)	15 934.49 €	
Opération n°8 (CONSTRUCTION CTM)	1 006 923.81 €	870 274.09 €
Opération n°9 (ECOLE MATERNELLE)	3 750 €	
Opération n°10 (ECOLE ELEMENTAIRE)	196 799.85 €	21 983.85 €
Opération n°11 (ELECTIONS)	2 797.20 €	
Opération n°13 (HOTEL DE VILLE)	1 957.80 €	
Opération n°14 (ILOT PLANCHA)	23 031.04 €	
Opération n°15 (INFORMATIQUE)	104 677.69 €	29 190 €
Opération n°16 (LOCAL BOULES)	6407.76 €	
Opération n°17 (LOCAL JEUNES)	2.567,56€	
Opération n°20 (MAISON VALANTIN)	12 388.13 €	
Opération n°21 (MEDIATHEQUE)	564.51 €	
Opération n°22 (PARC DES SPORTS)	300 179.43 €	142 465.05 €
Opération n°23 (ANNEXE SCOLAIRE)	18 347.36 €	
Opération n°25 (STADE HONNEUR)	1 414.86 €	
Opération n°26 (ACQUISITIONS IMMOBILIERES)	472 576 €	2 036 160 €
Opération n°27 (VIDEOPROTECTION)	173 127.04 €	6 385.14 €
Opération n°28 (VOIRIE)	18 490.20 €	
Opération n°33 (TOUT BATIMENTS)	77 908.70 €	19 925.16
Opération n°36 (TERRAIN MULTISPORTS ET MAISON DE L'ENFANCE) :	7 560 €	292 365 €
Opération n°37 (TRAVAUX LOGEMENT 315 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE)	3 987.90 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3.243.687,85 €	3 427 392.23 €
RECETTES INVESTISSEMENT		
Nature	Réalisé 2020	RAR 2020
FCTVA	309 669.25 €	
Taxe d'aménagement	24 000 €	
Affectation du résultat 2019	1 593 097.44 €	
Subventions d'investissement	139 940.11 €	
Dépôts et cautionnements	1 858.88 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	331 777.28 €	
Emprunts		3 170 000 €
Cessions		900 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 400 342,96 €	4 070 000 €

NOTE DE SYNTHÈSE

Avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, sont soumis, pour approbation, au Conseil Municipal, le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat.

Le Compte Administratif de la collectivité retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé. Il se distingue du Compte de Gestion qui est le document établi par le comptable public, reprenant les écritures comptables du côté de la trésorerie.

Les écritures doivent être conformes entre l'ordonnateur (Compte Administratif de la collectivité) et le comptable (Compte de gestion de la Trésorerie) avant le vote en Conseil Municipal de ces deux documents comptables.

Après analyse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont conformes pour l'exercice 2020.

COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion, établi par le comptable public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes et comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers)
- Le bilan comptable de la collectivité

Pour l'exercice 2020, le compte de gestion est le suivant :

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 6 786 394,64 €
- Dépenses de fonctionnement : 5 209 080,50 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 2 400 342,96 €
- Dépenses d'investissement : 3 243 687,85 €

Solde des restes-à-réaliser d'investissement : 642 607,77 €

Résultats :

Résultat de clôture de fonctionnement : 1 577 314,14 €

Résultat de clôture d'investissement : - 1 459 069,17 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif, établi par la collectivité, retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice écoulé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'épargne brute 2020, qui correspond à la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles, s'élève à 1 868 288,70 € (1 874 225,33 € en 2019).

En comptant les opérations d'ordre, la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 577 304,14 euros qui contribueront au financement des investissements via l'affectation du résultat.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 6 745 591,92 € ont été inférieures au réalisé 2019 de 6 845 410,67 € (soit -1.46%). Les principales variations par rapport au budget prévisionnel sont les suivantes :

- Recettes fiscales : +58 635,92 € (+1,12%)
- Dotations : -17 814,01 € (-3,73%)
- Produits des services municipaux (accueils de loisirs, crèches, restauration, etc.) : -121 050,39 € (-22,15%)
- Produits de gestion courante : -7 351,67 € (-1,81%)

Ci-dessous, le détail des recettes par chapitre :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 87 535,27 €

Le chapitre 013 constitué des remboursements sur charges de personnel, c'est-à-dire les remboursements provenant de l'assurance du personnel ou de la sécurité sociale, s'élève à 87 535,27 € en 2020 (107 759,08 € en 2019).

Chapitre 70 – Produits des services : 425 552,77 €

Ces recettes liées aux activités des services et aux tarifs fixés en Conseil Municipal s'élèvent à 425 552,77 € pour 2020, en baisse de 121 050,39 € par rapport au CA 2019 compte tenu de la crise sanitaire du covid-19 et des deux confinements qui ont conduit à des fermetures administratives (-22.15%). Elles sont composées comme suit :

- Concessions cimetière : 6 090,00 € (-608,33 € par rapport à 2019)
- Redevance des services à caractère culturel : 17 302,06 € (-113,84 € par rapport à 2019)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des contributions directes	2 892 608 €	3 258 482 €	3 341 000 €	3 400 000 €	3 777 703 €	3 905 097 €	3 921 483 €
Évolution	9,60%	11.64 %	2.5 %	1.77%	11.10 %	3 %	0.4 %

Redevance des services à caractère social : 150 436,91 € (-20 390,85 € par rapport à 2019)

- Redevance des services périscolaires/scolaires : 228 455,39 € (-104 625,82 € par rapport à 2019)
- Redevance à caractère publicitaire : 11 200,00 € (-2 515,00 € par rapport à 2019)
- Remboursement frais syndicat Mixte Plaine des Monts d'Or : 3 877,00 € (stable par rapport à 2019)
- Remboursement frais syndicat de Gendarmerie : 5 216,41 € (987.96 € en 2019).

La hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'heures effectuées en régie par les services techniques de la mairie de Limonest pour le compte du syndicat de Gendarmerie.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 5 310 166.74 €

Ces recettes, qui s'élèvent à 5 310 166.74 € en 2020, sont les principales recettes de fonctionnement de la commune et représentent 79% des recettes réelles de fonctionnement. L'augmentation de 58 635,92 € par rapport au réalisé 2019 s'explique par la hausse des recettes liées aux taxes directes locales (15 401,00 €) et les droits de mutation (73 192,89 €). Cette hausse est atténuée par la baisse des recettes de TLPE suite à la décision de la municipalité de faire un abattement sur cette taxe compte tenu de la crise sanitaire (-29 247,57 €), ainsi que les rôles supplémentaires (-9 087,00 €) L'attribution de compensation reste stable à 575 887,00 €.

Ci-dessous l'évolution du produit des contributions directes depuis 2014 :

Ci-dessous également pour mémoire l'évolution des taux des contributions directes depuis 2015.

TAUX	2015	2016	2017	2018	2019	2020
taxe d'habitation	12.81%	12.81%	12.81%	12.81%	12.81 %	12.81 %
foncier bâti	14.70%	14.70%	14.70%	14.70%	14.70 %	14.70 %
foncier non bâti	15,75%	15,75%	15.75%	15.75%	15.75 %	15.75 %

Chapitre 74 – Dotations et participations : 459 414,42 €

Le chapitre 74 est en baisse de 17 814,01 € par rapport à 2019, principalement lié à la baisse des recettes de la CAF (-38 852,03 €)

Ce chapitre est principalement composé comme suit :

- La dotation forfaitaire : 0€ au compte 7411 en 2020 (0 € en 2019, 0 € en 2018, 21 200 en 2017, 63 599 € en 2016, 169 689 € en 2015). Il est rappelé qu'un prélèvement est par ailleurs effectué au chapitre 014 depuis 2017 dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics, la DGF de Limonest étant négative
- Les dotations pour les titres sécurisés : 20 710 €
- Les subventions de la CAF : 369 588,82 € (contre 408 440,85 € en 2019)
- Le FCTVA part fonctionnement : 6 524,15 € (3 119,85 € en 2019)
- Les compensations fiscales : 46 358 € soit (contre 36 341,00 € en 2019),
- La subvention de la DRAC pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque : 1200 € (6829 € en 2019),
- Les deux subventions versées par la Métropole en 2020 pour le projet « Culture hors les murs » : 3 800 € (0 € en 2019).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 398 353,61 €

Les revenus des immeubles s'élèvent à 398 353,61 € contre 405 705,28 € en 2019 suite à des exonérations de loyers dans le cadre de la crise sanitaire.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 64 569,11 €

Dans ce chapitre sont comptabilisés les divers remboursements suite à des sinistres/dégâts sur le domaine communal.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 40 802,72 €

Il s'agit d'écritures de cession liées à la vente d'un camion.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent 5 209 080,50 €. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements) ont diminué de 1.9% (-94 262,12 € entre 2020 et 2019)

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 443 104,85 €

Le budget est en diminution sur le chapitre 011 (-181 686,03 € par rapport à 2019). Le taux de réalisation des charges à caractère général est de 94.3%. Les principaux éléments de hausse par rapport au CA 2019 sont les suivants :

- Les fournitures non stockées au compte 60628 liée à la hausse des achats de masques et de gel hydro alcoolique (+12 006,70 €),
- Les dépenses d'énergie et d'électricité au compte 60612 (+31 206,93 €)
- Les frais de maintenance au compte 6156 (+12 563,24 €),
- Les frais de télécommunications au compte 6262 (+11 987,29 €),
- La taxe foncière au compte 63512 (+6 933,75 €).

Les principaux éléments de baisse sont les suivants :

- Les dépenses de chauffage urbain au compte 60613 (-11 774,04 €)
- Les dépenses au compte 60623 suite à la fermeture de la restauration scolaire pendant le premier confinement (-62 475,42 €),
- Les fournitures de petit équipement au compte 60632 (-3 522,46 €),
- Les dépenses de prestations de service au compte 611 (-40 919,89 €),
- Les locations immobilières au compte 6132 (-6 834,55 €),
- Les locations mobilières au compte 6135 (-17 461,85 €),
- Les dépenses d'entretien de terrains au compte 61521 (-27 397,78 €),
- Les frais d'assurance dommages ouvrage au compte 6162 (-7 398,86 €),
- Les dépenses de formation au compte 6184 suite à de nombreuses annulations liées à la crise sanitaire (-4 084,67 €).
- Les honoraires au compte 6226 (-5 117,29 €)
- Les frais d'actes et de contentieux au compte 6227 (-43 149,05 €),
- Le budget fêtes et cérémonies au compte 6232 (-4 833,65 €),
- Les dépenses d'impressions au compte 6236 (-13 551,31 €),
- Les frais de réception au compte 6257 (-8 389,65 €),

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 736 660,78 €

Le chapitre 012 est en augmentation de 1.74% par rapport à 2019 (+46 739,25 € par rapport à 2019) et réalisé à hauteur de 99.7%.

Malgré l'effort déjà engagé depuis 2018 pour contenir l'évolution sensible de la masse salariale en limitant les remplacements, en mutualisant les agents, en développant leur polyvalence, et avec la mise en place d'un Pôle Ressources permettant une gestion plus fine, l'évolution de la masse salariale en 2020 se justifie par :

- Le recrutement d'un deuxième agent à la police municipale
- Le tuilage des DGS pendant 2 mois
- La transformation du poste de responsable RH de la catégorie C en B

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 109 190,00 €

Ce chapitre comprenant les dépenses liées au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ainsi qu'au redressement des comptes est stable (109 190,00 € soit une hausse de 0.03%).

Le FPIC a été arrêté à la somme de 66 130,00 € en 2020 (66 095 € en 2019).

La DGF de Limonest étant négative depuis 2017, le prélèvement est effectué au compte 73916 du chapitre 014 dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics (43 060 €).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 514 129.91 €

Le chapitre 65 regroupe principalement les subventions aux associations et les indemnités aux élus. Il est en augmentation de 64 016,50 € par rapport à 2019, notamment en raison de la hausse des indemnités d'élus (+13 902,83 € suite au changement de strate de la collectivité qui a passé le seuil des 3500 habitants), de la hausse de la

participation versée au Conservatoire Municipal (65 000 €) et à l'OGEC (+72 161,34 € par rapport à 2019) qui ne sont pas suffisamment compensées par la baisse des subventions aux associations (-89 315,88 €).

Chapitre 66 – Charges financières : 61 465,22 €

Il s'agit du montant des intérêts de la dette diminuée des intérêts courus non échus pour 2020. Il est à noter que ce niveau de dépenses est très faible puisqu'il ne représente que 1.26% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 12 752,46 €

Il s'agit de dons ou de remboursements exceptionnels.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 331 777.28 €

Il s'agit d'une part du montant des amortissements 2020 (280 974.56 €) et d'autre part des écritures de cession liées à la vente d'un camion (50 802.72 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 400 342,96 €.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserves : 1 926 766,69 €

Ce chapitre est constitué du Fonds de Compensation de la TVA pour 309 669.25 €, de la taxe d'aménagement pour 24 000 € et de l'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 1 593 097.44 €.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 139 940.11 €

Les subventions reçues en 2020 correspondent à :

- 1) La subvention régionale pour financer les travaux de Vidéo protection : 30 000 €
- 2) La subvention de la Métropole pour la coupe du monde féminine 2019 : 52 562.60 €
- 3) La subvention régionale également pour la coupe du monde féminine : 54 150 €
- 4) La subvention du Sigerly pour les économies réalisées dans les écoles maternelles et primaire : 3 227.51 €

Chapitre 16 – Emprunts : 1 858.88 €

Il s'agit des recettes de dépôts et cautionnements (1 858.88 €)

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 331 777.28 €

Il s'agit d'une part du montant des amortissements 2020 (280 974.56 €) et d'autre part des écritures de cession liées à la vente d'un camion (50 802.72 €)

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 243 687,85 €.

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts : 576 689.70 €

Il s'agit du montant de remboursement du capital de la dette.

Opérations : 2 626 195,43 €

Dans le cadre des opérations, ont été réalisés les investissements suivants :

Chapitre 21 Non affecté : 29 614.57 €

Opération n°2 (AGORA) : 57 034.26 €

Opération n°3 (ATELIER) : 79 553.55 €

Opération n°4 (BATTERIE DES CARRIERES) : 6048.72 €

Opération n°6 (CIMETIERES) : 2 553.60 €

Opération n°7 (CRECHE) : 15 934.49 €

Opération n°8 (CONSTRUCTION CTM) : 1 006 923.81 €

Opération n°9 (ECOLE MATERNELLE) : 3 750 €

Opération n°10 (ECOLE ELEMENTAIRE) : 196 799.85 €

Opération n°11 (ELECTIONS) : 2 797.20 €

Opération n°13 (HOTEL DE VILLE) : 1 957.80 €

Opération n°14 (ILOT PLANCHA) : 23 031.04 €

Opération n°15 (INFORMATIQUE) : 104 677.69 €

Opération n°16 (LOCAL BOULES) : 6407.76 €

Opération n°17 (LOCAL JEUNES) : 2.567,56€

Opération n°20 (MAISON VALANTIN) : 12 388.13 €

Opération n°21 (MEDIATHEQUE) : 564.51 €

Opération n°22 (PARC DES SPORTS) : 300 179.43 €

Opération n°23 (ANNEXE SCOLAIRE) : 18 347.36 €

Opération n°25 (STADE HONNEUR) : 1 414.86 €

Opération n°26 (ACQUISITION IMMOBILIERES) : 472 576 €

Opération n°27 (VIDEOPROTECTION) : 173 127.04 €

Opération n°28 (VOIRIE) : 18 490.20 €

Opération n°33 (TOUT BATIMENTS) : 77 908.70 €

Opération n°36 (TERRAIN MULTISPORTS ET MAISON DE L'ENFANCE) : 7 560 €

Opération n°37 (TRAVAUX LOGEMENT 315 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE) : 3 987.90 €

Chapitre 040 : 40 802,72 €

Il s'agit d'écritures de cession liées à la vente d'un camion.

Les reports de dépenses d'investissement de l'année 2020 à l'année 2021 sont d'un montant total de 3 427 392,23 € en dépenses et 4 070 000,00 € en recettes

AFFECTATION DU RESULTAT

L'examen du Compte Administratif 2020 a mis en évidence les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 6 786 394,64 €
- Dépenses de fonctionnement : 5 209 080,50 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 2 400 342,96 €
- Dépenses d'investissement : 3 243 687,85 €

En intégrant l'excédent de l'exercice antérieur, il apparaît un déficit cumulé d'investissement de 1 459 069,17 € auquel se déduisent le solde des restes à réaliser d'investissement d'un montant positif de 642 607,77 € pour obtenir le besoin de financement qui s'élève à 816 461,40 €.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 1 577 314,14 €, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement couvrant ainsi le besoin de financement s'élevant à 816 461,40 €.

Les résultats 2020 sont affectés de la manière suivante :

- En dépenses d'investissement au compte 001 : -1 459 069,17 €
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 1 577 314,14 €

ETAT DE LA DETTE

Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette de la collectivité représentait 4 881 069,62 €. Au 31 décembre 2020, elle représente 4 299 519,50 €.

L'annuité 2020 d'un montant total de 645 781,42 € est composée du remboursement de capital pour 581 550,12 € et des intérêts de la dette pour un montant de 64 231,30 €. Elle représente 9.48% des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Limonest.

Le taux moyen des emprunts est faible et s'élève à 1.32%. Il est à noter que les deux emprunts de la commune aux taux les plus élevés (3.985% pour celui de la Société Générale et 4.65% pour la Caisse d'épargne) se terminent respectivement en 2022 et 2023.

Nous rappellerons enfin que Limonest se trouve nettement en-dessous du seuil d'alerte concernant le « ratio Klopfer » relatif à la capacité de désendettement. On estime globalement que le seuil de vigilance pour ce type d'indicateur se situe à environ 8 années et la zone critique à 12 années. Or, pour la commune de Limonest, le niveau de cet indicateur s'élève au 31 décembre 2020 à 2.32 années, soit bien en-dessous du niveau d'alerte établi pour évaluer sa solvabilité.

Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2020	Dernière année du prêt	Taux	Prochaine échéance	Montant annuités 2020 (Capital + intérêts)	Risque de taux
Caisse des Dépôts/ prêt spécifique logement sociaux	245 910,01	2050	Livret A + 0.6 (1.35 % pour la prochaine échéance)	14/02/2021	8 305,36	Livret A
Société Générale	291 666,67	2022	Taux fixe à 3.985 %	21/01/2021	182 698,91	Fixe
Caisse d'Epargne	77 471,10	2023	Taux fixe à 4.65 %	25/03/2021	33 004,12*	Fixe
Caisse d'Epargne	312 500,15	2024	Euribor 03 M + 0.85 (0.72 % pour la prochaine échéance)	25/03/2021	84 936,73	Variable
Caisse d'Epargne	301 220,32	2024	TAG 03 M + 0.12 (0.0964% pour la prochaine échéance)	01/08/2021	92 044,57	Variable
Crédit Agricole	1 803 756,44	2041	Taux Fixe à 1.15%	19/01/2021	94 814,16	Fixe
BANQUE POSTALE	490 000,00	2033	Taux Fixe 1.14 %	01/01/2021	45 871,00	Fixe
Caisse Epargne	525 000,00	2038	Taux Fixe 1.63 %	25/02/2021	38 863,13	Fixe
Crédit agricole	251 994,81	2024	Taux fixe 0.95 %	01/01/2021	65 243,44	Fixe
Total	4 299 519,50				645 781,42	

L'épargne brute reste élevée (1 868 288,70 euros) et permet de soutenir l'autofinancement des dépenses d'investissement de la commune sans recourir à l'emprunt.

Délibération du conseil municipal n°2021 02 03
AFFECTATION DU RESULTAT 2020
BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le rapport de Max VINCENT,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 ;
 Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- CONSTATE les soldes et équilibres des sections fonctionnement et investissement à la clôture de l'exercice 2020 ainsi :

INVESTISSEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes	2 400 342,96 €	
Dépenses	3 243 687,85 €	
Résultat de l'année 2020	-843 344,89 €	
Résultat de l'année N-1 (2019) reporté	-615 724,28 €	
Résultat cumulé	-1 459 069,17 €	à inscrire au 001 en dépenses d'investissement N+1
RAR recettes 2020	4 070 000,00 €	Restes à réaliser recettes
RAR dépenses 2020	-3 427 392,23 €	Restes à réaliser dépenses
Besoin de financement avec les RAR	-816 461,40 €	à couvrir obligatoirement

FONCTIONNEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes	6 786 394,64 €	
Dépenses	5 209 080,50 €	
Résultat de l'année 2020	1 577 314,14 €	
Résultat de l'année N-1 (2019) reporté	0,00 €	
Résultat cumulé	1 577 314,14 €	

AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Affectation Obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	816 461,40 €	
Affectation facultative au compte 1068 en recettes d'investissement 2020	760 852,74 €	

- DECIDER l'affectation du résultat 2020 tel que résumé ci-dessous :

- **Affectation obligatoire** d'une partie du solde de la section de fonctionnement 2020 au financement de la section d'investissement du budget 2021 au compte 1068 (recettes d'investissement) : **816 461,40 €**

- **Affectation complémentaire** du solde de la section de fonctionnement 2020, une fois l'affectation obligatoire au 1068 réalisée, au chapitre 1068
- (recettes d'investissement) du budget 2021 : **760 852,74 €**

Délibération du conseil municipal n°2021 02 04

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives s'y rattachant,

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe « Conservatoire Municipal » remis par Monsieur Christian CORTIJO, Trésorier de TASSIN LA DEMI LUNE,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du Conservatoire en date du 24/02/2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe « Conservatoire Municipal », dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération du conseil municipal n°2021 02 05

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté au regard du compte de gestion du comptable public.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

Il rappelle que ce budget annexe a été créé par délibération n°2019-06-03 du conseil municipal en date du 5 juin 2019 pour une date de démarrage au 6 juin 2019.

L'excédent de la section de fonctionnement pour l'année 2020 sur le budget annexe « SPA Ecole de Musique » est de **54 618,87 €**.

Hors de la présence de M. Max VINCENT, Maire, le conseil municipal délibère sur le compte administratif 2020.

DELIBERE

Après avoir entendu le rapport de M. Max VINCENT, Maire,
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
 Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du Conservatoire en date du 24/02/2021,
 Considérant que M. François GAY, Doyen d'âge, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.
 Considérant que Max VINCENT, maire, se retirant de la salle pour laisser la présidence à M. François GAY, Doyen d'âge pour le vote du compte administratif,
 Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [21 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

BUDGET 2020 - Fonctionnement			
DEPENSES			
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
60632	Fournitures de petit équipement	700,00 €	198,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €	45,18 €
6068	Autres matières et fournitures	354,00 €	819,85 €
611	Contrat de prestation de services	0,00 €	600,00 €
6135	Locations mobilières	11 050,00 €	11 050,00 €
6156	Maintenance	8 700,00 €	8 633,64 €
6182	Documentation générale et technique	171,00 €	99,00 €
627	Services bancaires et assimilés	80,00 €	64,75 €
6281	Concours divers (cotisations)	116,00 €	116,00 €
TOTAL		21 671 €	21 626,42 €

CHAPITRE 012 - Charges de personnel			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	842,40 €	813,28 €
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 137,60 €	3 565,05 €
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	500,00 €	487,30 €
64111	Rémunération principale	1 857,52 €	532,21 €
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	208,96 €	0,00 €
64131	Rémunérations	192 662,68 €	186 945,66 €
64138	Autres indemnités	25,00 €	19,27 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 543,24 €	49 248,30 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 075,20 €	8 058,44 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 822,12 €	6 576,59 €
6488	Autres charges	90,00 €	85,47 €
		265 764,72 €	256 331,57 €

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
65888	Autres charges de gestion courante	10,00 €	2,32 €
		10,00 €	2,32 €

CHAPITRE 023 – Virement à la section d'investissement			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
023	Virement à la section d'investissement	10 888 €	
		10 888 €	

CHAPITRE 67 – Charges exceptionnelles			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
673	Charges exceptionnelles	254,48 €	254,48 €
		254,48 €	254,48 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE 77 – Produits exceptionnels			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
7718	Produits exceptionnels	0 €	402 €
	TOTAL	0 €	402 €

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	113 522,60 €	136 512,31 €
	TOTAL	113 522,60 €	136 512,31 €

74 - Dotations, subventions et participations			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
74748	Autres communes	125 000,00 €	135 000,00 €
7478	Autres organismes (Métropole de Lyon)	26 000,00 €	26 853,00 €
	TOTAL	151 000,00 €	161 853,00 €

CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
7588	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,75 €
	TOTAL	0,00 €	0,75 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	298 588,20 €	298 768,06 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	298 588,20 €	278 214,79 €

Excédent de fonctionnement 2020	20 553,27 €
--	--------------------

CHAPITRE 021 – Virement de la section de fonctionnement			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	10 888 €	
		10 888 €	

CHAPITRE 020 – Immobilisations incorporelles			
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP + DM	CA 2020
2051	Concessions et droits similaires	10 888 €	7 248,34 €
		10 888 €	7 248,34 €

Déficit d'investissement 2020	7 248,34 €
--------------------------------------	-------------------

Compte administratif 2020

Budget annexe « Conservatoire Municipal »

Par délibération du 5 juin 2019, le conseil municipal s'était prononcé pour la reprise en régie à compter du 6 juin 2019 de l'activité musicale jusqu'alors exercée par l'Association « Conservatoire de Limonest ».

Une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion d'un service public administratif en charge d'assurer un enseignement musical sur le territoire de la Commune a été créée pour assurer son financement à compter du 6 juin 2019.

Les statuts de la régie « Ecole de musique de Limonest » ont été approuvés lors de cette même date.

Suite à des pourparlers avec l'association « Conservatoire de Limonest », il a été décidé de la reprise en régie des activités suivantes :

- Le Théâtre,
- Diverses activités musicales actuellement gérées par l'association « Conservatoire de Limonest » :
 - 1) Le Jazz Manouche,
 - 2) L'orchestre JOS (Jeune Orchestre Symphonique),
 - 3) La chorale Why Not,
 - 4) L'OHL (Orchestre d'Harmonie de Limonest).

La danse est également reprise en régie par la commune dans le cadre des activités actuellement gérées par l'association « Compagnie Azcoaga – Ecole Artistique Danse et Corps ». Avec la reprise de ces activités, l'organisation municipale a pris le nom de « Conservatoire municipal » et changé le nom de son budget annexe. L'ancienne association du Conservatoire a de son côté pris le nom d'APEC (Association du Conservatoire de Limonest).

Suite à ces changements, les dépenses de fonctionnement sont logiquement en hausse en 2020 par rapport à 2019 (278 214.79 euros en 2020 contre 84 964.47 euros en 2019, soit +193 250.32 euros) puisque le budget annexe n'a commencé à prendre en charge les mandats du Conservatoire qu'à compter de fin septembre 2019, ce qui a provoqué un décalage des opérations financières d'une année sur l'autre.

Les recettes financières sont aussi nettement en hausse (+152 884.99 € par rapport à 2019), ce qui permet au budget annexe de dégager un excédent de fonctionnement cumulé de 54 618,87 €.

En section d'investissement, la commune a réalisé deux principales dépenses :

- L'acquisition du logiciel iMuse (3 360.34 euros),
- La mise en place d'une charte graphique (3 888 euros).

Le total des dépenses d'investissement atteint 7 248.34 euros.

92.1 % des dépenses de fonctionnement sur ce budget concernent le paiement des salaires des professeurs du Conservatoire. Le reste des dépenses financées sur ce budget concernent les charges à caractère général au chapitre 011, et notamment la location des instruments (11 050 euros).

AFFECTATION DU RESULTAT

L'examen du Compte Administratif 2020 a mis en évidence les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 298 768,06 €
- Dépenses de fonctionnement : 278 214,79 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 0 €
- Dépenses d'investissement : 7 248,34 €

Il apparaît un déficit cumulé d'investissement de 7 248,34 € pour obtenir le besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 7 248,34 €.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 54 618,87 €, il est proposé d'affecter une partie de ce résultat de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (7 248,34 €) et d'affecter le solde de ce résultat (47 370,53 €) au compte 002 en recettes (excédent de fonctionnement reporté)

Les résultats 2020 sont donc affectés de la manière suivante :

- En dépenses d'investissement au compte 001 : 7 248,34 €,
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 7 248,34 €,
- En recettes de fonctionnement au compte 002 : 47 370,53 €.

Interventions :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2020 a été présenté le 24 février 2021 au conseil d'exploitation du Conservatoire pour avis et que celui-ci a donné un avis favorable à l'unanimité.

Délibération du conseil municipal n°2021 02 06

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport de Max VINCENT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du Conservatoire en date du 24/02/2021,
Après avoir approuvé le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 ;
Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- CONSTATE les soldes et équilibres des sections fonctionnement et investissement à la clôture de l'exercice 2020 ainsi :

INVESTISSEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes		
Dépenses	7 248,34 €	
Résultat de l'année 2020	-7 248,34 €	
Résultat de l'année N-1 (2019) reporté		
Résultat cumulé	-7 248,34 €	à inscrire au 001 en dépenses d'investissement N+1
RAR recettes		Restes à réaliser recettes
RAR dépenses 2019		Restes à réaliser dépenses
Besoin de financement avec les RAR	-7 248,34 €	à couvrir obligatoirement

FONCTIONNEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes	298 768,06 €	
Dépenses	278 214,79 €	
Résultat de l'année 2020	20 553,27 €	
Résultat de l'année N-1 (2019) reporté	34 065,60 €	
Résultat cumulé	54 618,87 €	

AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
Affectation Obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	7 248,34 €	
Affectation facultative au compte 1068 en recettes d'investissement 2020	47 370,53 €	A mettre au compte 002

- DECIDE :

- 1) L'affectation obligatoire d'une partie du solde de la section de fonctionnement 2020 pour le financement de la section d'investissement du budget 2021 au compte 1068 (recettes d'investissement) : 7 248,34 €
- 2) L'affectation d'une partie du résultat 2020 du budget « Conservatoire » au compte 002 du budget 2021 (recette de fonctionnement) : 47 370,53 €
- 3) L'affectation du déficit d'investissement 2020 du budget « Conservatoire » au compte 001 du budget 2021 (déficit d'investissement) : 7 248,34 €

Délibération du conseil municipal n°2021 02 07

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire expose que le budget primitif pour 2021 poursuit la politique d'investissement de la municipalité et s'équilibre de la manière suivante, avec intégration des résultats 2020 :

En fonctionnement : 6 919 214,00 € en dépenses et en recettes

En investissement : 7 684 823,14 € en dépenses et en recettes

M. le Maire propose au Conseil de voter le budget par nature au niveau du chapitre budgétaire tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 28 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- ADOPTE le budget primitif 2021 tel qu'il a été présenté en annexe
- DIT que le budget 2021 est voté par nature au niveau du chapitre budgétaire

BUDGET 2021 - Fonctionnement		
DEPENSES		
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
60611	Eau et Assainissement	35 000 €
60612	Energie - Electricité	116 000 €
60613	Chauffage Urbain	50 000 €
60622	Carburants	9 000 €
60623	Alimentation	238 000 €
60628	Autres fournitures non stockées	95 000 €
60631	Fournitures d'entretien	23 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	23 000 €
60636	Vêtements de travail	4 000 €
6064	Fournitures administratives	7 000 €
6065	Livres, CD...	9 000 €
6067	Fournitures scolaires	12 000 €
6068	Autres matières et fournitures	6 000 €

611	Contrats de prestations de services	175 000 €
6132	Locations immobilières	11 400 €
6135	Locations mobilières	37 000 €
61521	Terrains	270 000 €
615221	Entretien et réparation des bâtiments	105 000 €
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	5 000 €
615231	Entretien et réparation voirie	1 000 €
61551	Matériel roulant	10 000 €
61558	Autres biens mobiliers	1 000 €
6156	Maintenance	82 500 €
6161	Assurances multirisques	25 000 €
617	Etudes et recherches	9 000 €
6182	Documentation générale et technique	3 800 €
6184	Versements à des organismes de formation	15 000 €
6188	Autres frais divers	1 000 €
6225	indemnités au comptable et régisseurs	1 000 €
6226	Honoraires	30 000 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000 €
6228	Divers	80 000 €
6231	Annonces et insertion	10 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	30 500 €
6236	Catalogues et imprimés	20 000 €
6237	Publications	5 000 €
6238	Divers	10 000 €
6247	Transport collectifs	9 000 €
6251	Voyages et déplacements	2 000 €
6256	Missions	1 500 €
6257	Réceptions	25 000 €
6261	Frais d'affranchissement	6 000 €
6262	Frais de télécommunication	30 000 €
627	Services bancaires et assimilés	50 €
6281	Concours divers (cotisations)	12 000 €
6282	Frais de gardiennage (église, forêts et bois communaux...)	3 200 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	62 000 €
63512	Taxes foncières	27 550 €
6358	Autres droits	4 400 €
TOTAL		1 757 900 €

CHAPITRE 012 - Charges de personnel		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
6218	Autre personnel extérieur	25 000 €
6331	Versement de transport	29 500 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 000 €
6336	Cotisation CNFPT et Centres de gestion	36 000 €
6338	Autres impôts, taxes, Sur rémunérations	5 000 €
64111	Rémunération principale	1 150 000 €
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	53 000 €
64118	Autres indemnités	258 500 €
64131	Rémunérations	459 500 €
64138	Autres indemnités	5 500 €
6417	Rémunérations des apprentis	40 000 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	310 000 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	361 000 €
6454	Cotisations aux ASSEDICS	18 000 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	83 000 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 000 €

6478	Autres charges sociales diverses	4 000 €
6488	Autres charges	2 000 €
TOTAL		2 850 000 €

CHAPITRE 014 - Atténuation de produits		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
73916	Prélèvement contribution pour le redressement des finances publiques	43 060 €
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	66 095 €
TOTAL		109 155 €

CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
022	Dépenses imprévues fonctionnement	
TOTAL		- €

CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
023	Virement à la section d'investissement	1 218 509 €
TOTAL		1 218 509 €

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
6531	Indemnités	96 000 €
6532	Frais de mission	1 000 €
6533	Cotisations retraite	5 950 €
6534	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	5 000 €
6535	Formation	1 000 €
6541	Créances admises en non-valeur	2 000 €
65548	Autres contributions	22 000 €
6558	Autres contributions obligatoires	115 000 €
657358	Autres groupements	33 000 €
657362	CCAS	34 700 €
657363	SPA	125 000 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	102 000 €
65888	Autres	500
TOTAL		543 150 €

CHAPITRE 66 - Charges financières		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 000 €
661121	Intérêts non échus exercice	12 000 €
661121	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	
6615	Intérêts des comptes courant de dépôt et de dépôts	500 €
6688	Autres	
TOTAL		67 500 €

CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €
678	Autres charges exceptionnelles	
TOTAL		1 000 €

CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021

675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	
6761	Différences sur réalisation positives	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	372 000 €
TOTAL		372 000 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 919 214,00 €
---	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	100 000 €
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	10 000 €
TOTAL		110 000 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
722	Immobilisations corporelles	-
7761	Différences sur réalisations transférées en investissement	-
TOTAL		-

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
70311	Concessions dans les cimetières	6 000 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	20 000 €
7066	Redevances et droits des services à caractère social	170 000 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	330 000 €
70688	Autres prestations de services	10 000 €
70848	Autres organismes	4 000 €
TOTAL		540 000 €

73 - Impôts et taxes		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 042 777 €
73211	Attribution de compensation	572 125 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	39 693 €
7336	Droits de place	2 500 €
7338	Autres taxes	7 500 €
7351	Taxes sur l'électricité	160 000 €
73682	Taxe locale sur la publicité extérieure	200 000 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	350 000 €
TOTAL		5 374 595 €

74 - Dotations, subventions et participations		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
744	FCTVA sur le fonctionnement	5 328 €
7478	Autres organismes	400 000 €
74834	Etat - Compensation TF	3 581 €
74835	Etat - Compensation TH	0 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710 €
TOTAL		429 619,00 €

CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021

752	Revenus des immeubles	400 000 €
7588	Autres produits de gestion courante	25 000 €
TOTAL		425 000 €

77 - Produits exceptionnels		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2021
7711	Dédits et pénalités perçues	
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	15 000 €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	
775	Produits des cessions d'immobilisation	
7788	Produits exceptionnels divers	25 000 €
TOTAL		40 000 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 919 214,00 €
---	-----------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT			
Nature	RAR 2020	BUDGET 2021	TOTAL
Restes-à-réaliser 2020	3 427 392,23 €		
Déficit d'investissement		1 459 069,17	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE		770 000,00 €	
Réfection du stade synthétique		425 000,00	
Projet Maison des familles (désamiantage et concours d'architecte)		654 925,74 €	
Travaux de reprise suite construction llot Plancha		35 275,00	
Système de conférence salle du conseil, climatisation extension, changement capot toiture, mobilier		40 000,00	
Aménagement CTM		54 000,00	
Reprise sol écoles		6 000,00	
Informatique (renouvellement parc, écran, licences, dématérialisation ADS...)		45 000,00	
Parachèvement marché parc des sports		2 000,00	
Parc des sports - Isolation		15 000,00	
Parachèvement marché cimetière		4 000,00	
Climatisation PEJ		17 500,00	
FIC		51 215,00	
Passerelle ZAC du Puy d'Or		15 100,00	
Equipements sécurité ascenseur		2 600,00	
Toiture local BMX		40 000,00	
Récupération pluie système cuve		15 000,00	
Etudes Parc de l'Agora		95 000,00	
Fleurissement		90 000,00	
CAMERAS PIETON		5 000,00	
CHANGEMENT CHAUDIERE HOTEL DE VILLE		80 000,00	
AMENAGEMENT LOCAUX COMMERCIAUX		100 000,00	
GESTION STATIONNEMENT		100 000,00	
JARDINS PARTAGES		60 000,00	
SCOOTER ELECTRIQUE		7 000,00	
SUBVENTION ALLIADE HABITAT		68 746,00	

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 427 392,23	4 257 430,91 €	7 684 823,14 €
-------------------------------	--------------	----------------	----------------

RECETTES INVESTISSEMENT			
Nature	RAR 2020	BUDGET 2021	TOTAL
Restes-à-réaliser 2020	4 070 000,00 €		
AFFECTATION DU RESULTAT		1 577 314,14 €	
Transfert de la section de fonctionnement		1 218 509,00 €	
Dotation aux amortissements		372 000 €	
Taxe d'Aménagement		24 000,00 €	
FCTVA		423 000,00 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 070 000,00 €	3 614 823,14 €	7 684 823,14 €

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE - EXERCICE 2021

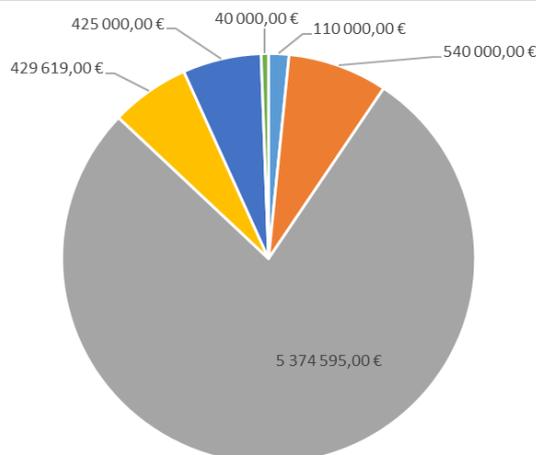
M. le Maire expose que le budget primitif pour 2021 poursuit la politique d'investissement de la municipalité et s'équilibre de la manière suivante, avec intégration des résultats 2020 :

En fonctionnement : 6 919 214,00 € en dépenses et en recettes
En investissement : 7 684 823,14 € en dépenses et en recettes

Il détaille ci-après les prévisions budgétaires par chapitre.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la ville sont estimées à 6 919 214,00 €



- Atténuations de charges (remboursement assurance du personnel)
- Produits des services et du domaine
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante (loyers, charges appartements loués, panneaux photovoltaïques)
- Produits exceptionnels

➤ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 constitué des remboursements sur charges de personnel, c'est-à-dire les remboursements provenant de l'assurance du personnel ou de la sécurité sociale, est estimé à 110 000 euros.

➤ Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services atteignent 540 000 euros. Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes des services (restauration scolaire, activités périscolaires, halte-garderie, piscine, pré-maternelle, occupation du domaine public).

Dans l'ensemble, les produits des services sont estimés en hausse par rapport au CA 2020, compte tenu du fait que l'année 2020 a été marquée par deux confinements et par la crise sanitaire.

➤ **Les recettes fiscales (chapitre 73)**

Ce chapitre atteint 5 374 595 euros au BP 2021 contre 5 310 166.74 euros réalisés au CA 2020. La hausse s'explique d'une part par le transfert des allocations compensatrices de taxe d'habitation du compte 74835 au compte 73111 suite à la réforme de la taxe d'habitation (+42 077 euros), et d'autre part par une évaluation à la hausse des bases de recettes fiscales (+78 517 euros) ainsi que des recettes de TLPE (+31 146.06 euros) qui compensent en partie nos prévisions prudentes en matière de droits de mutation (-69 101.54 euros).

➤ **Les dotations d'Etat et les compensations fiscales (chapitre 74)**

Ce chapitre atteint 429 619 euros au BP 2021 contre 459 414,42 euros en 2020.

Il comprend la dotation forfaitaire de l'Etat, le FCTVA (part fonctionnement), les subventions de la CAF ainsi que diverses allocations compensatrices pour les ménages exonérés d'impôts locaux.

Cette baisse s'explique principalement par le transfert des allocations compensatrices de taxe d'habitation du compte 74835 au compte 73111 suite à la réforme de la taxe d'habitation (-42 077 euros).

➤ **Les produits de gestion courante (chapitre 75)**

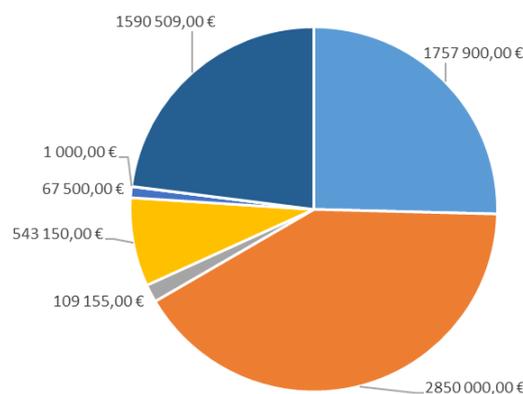
Ce chapitre comprend les loyers (400 000 euros au compte 752) ainsi que le remboursement des charges pour les appartements loués et les recettes tirées de la vente d'électricité à EDF pour les panneaux photovoltaïques (25 000 euros au compte 7588).

➤ **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre, qui comprend essentiellement les recettes liées au remboursement d'assurance, est estimé pour l'heure à 40 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de fonctionnement sont estimées à 6 919 214,00 €



- Charges à caractère général (électricité, gaz, achats courants, etc.)
- Charges de personnel
- Atténuations de produits (FPIC, Prélèvements DGF sur fiscalité)
- Charges de gestion courante (subventions associations, CCAS, Conservatoire, OGE, contributions syndicats intercommunaux, indemnités élus)
- Charges financières (intérêts de la dette)
- Charges exceptionnelles
- Virement à la section d'investissement (ou autofinancement) et amortissements

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Le chapitre retraçant les charges à caractère général atteint **1 757 900 €** au BP 2021 contre 1 443 114,85 euros.

Les principales évolutions par rapport à l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Une hausse sur les dépenses d'alimentation au compte 60623 (+101 702.28 euros), en particulier sur la restauration scolaire suite à un exercice 2020 qui a été marqué par deux confinements et la fermeture des écoles au printemps,
- Une hausse des fournitures non stockées au compte 60628 (+23 738.89 euros) qui s'explique par la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires pour les masques et le gel hydro alcoolique dans le contexte de crise sanitaire,
- Une hausse au compte 6228 (+73 859.94 euros) dans l'hypothèse où la vie culturelle à Limonest reprendrait normalement, permettant ainsi la reprise des spectacles à l'Agora,
- Une hausse des frais de réception au compte 6257 (+21 833.2 euros) dans l'hypothèse où la commune pourrait reprendre certains évènements abandonnés en 2020 (repas des anciens, repas conseil des anciens, repas d'entreprises, etc.),
- Les locations immobilières au compte 6132 qui augmentent (+10 941.17 euros) du fait de l'occupation d'un terrain de foot à Dardilly pour une année (4 000 euros) et de la location à la Métropole de l'immeuble situé au 315, avenue Général De Gaulle qui n'a pas été facturé en 2020 (6400 euros),
- Les frais de maintenance qui augmentent au compte 6156 (+9520.09 euros),
- Les frais d'études de la société AID Observatoires pour l'organisation de la future Halle de Limonest (+9 000 euros),
- La provision pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement de la commune (+15 419.64 euros).

Afin de compenser ces hausses, la municipalité souhaite poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses courantes des services.

➤ Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel pour 2021 sont évaluées à 2 850 000 euros, contre 2 736 660.78 € en 2020.

Malgré l'effort déjà engagé depuis 2018 pour contenir l'évolution sensible de la masse salariale en limitant les remplacements, en mutualisant les agents, en développant leur polyvalence, l'évolution de la masse salariale en 2021 se justifie par :

- La création de deux postes de techniciens informatiques mutualisés (remboursés à 90% par les communes membres),
- La création d'un poste d'animateur au local ado,
- Le coût des élections régionales,
- Les astreintes techniques mises en place au 1^{er} janvier 2021,
- Les avancements de grade et augmentations du régime indemnitaire de certains agents (Glissement Vieillesse Technicité).

Sur l'exercice 2021, la recherche permanente de mutualisation inter-services des agents se poursuivra.

➤ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre atteint **543 150 €** au BP 2021, contre 514 122.44 € au CA 2020.

Les dépenses qui y sont retracées sont les aides financières versées aux associations, les subventions versées au CCAS et au Conservatoire, les contributions aux organismes de regroupement (Syndicat de Gendarmerie et Syndicat mixte des Monts d'Or) et à l'OGEC.

Ce chapitre prend en compte :

- La hausse des frais d'indemnités d'élus suite au changement de strate de la collectivité qui a dépassé le seuil des 3500 habitants (9 543.79 euros),
- La hausse de la subvention au CCAS (+24 700 €), notamment pour lui permettre de prendre en charge les frais liés aux bons d'achats pour les commerçants et restaurateurs.

➤ Les charges financières (chapitre 66)

Les intérêts de la dette sont estimés à 67 500 €.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

La contribution au fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) est évaluée à 66 095 € pour 2021 (compte 739223).

Limonest ayant une DGF négative, elle contribuera également au redressement des comptes publics pour 43 060 euros au compte 73916.

➤ **Les amortissements (chapitre 042)**

Les dotations aux amortissements sont estimées à 372 000 euros.

➤ **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Le virement à la section d'investissement est estimé à 1 218 509 euros

Section d'investissement

Les investissements 2021 vont s'articuler autour des programmes suivants :

- La réfection du stade synthétique : 425 000 euros,
- Le projet de la Maison des Familles (désamiantage et démolition de la salle des fêtes, concours d'architectes) : 654 925,74 euros,
- Travaux de reprise suite construction Ilot Plancha : 35 275 euros,
- Le système de conférence de la salle du conseil, la climatisation de l'extension, le changement du capot de la toiture, le changement de la chaudière et régulation, mobilier : 120 000 euros,
- L'aménagement du CTM : 54 000 euros,
- La reprise du sol dans les écoles : 6 000 euros,
- L'informatique (renouvellement parc, écran, licences, dématérialisation, ADS...): 45 000 euros,
- Le parachèvement du marché pour le parc des sports : 2 000 euros,
- L'isolation du Parc des Sports : 15 000 euros,
- Le parachèvement du marché cimetièrre : 4 000 euros,
- La climatisation du PEJ : 17 500 euros,
- Le FIC : 51 215 euros,
- La passerelle à la ZAC du Puy d'Or : 15 100 euros,
- Les équipements sécurité ascenseur : 2 600 euros,
- La toiture du local BMX : 40 000 euros,
- La récupération du système de pluie dans la cuve : 15 000 euros,
- Les études du Parc de l'Agora : 95 000 euros,
- Le fleurissement sur l'avenue du Général De Gaulle : 90 000 euros,
- L'acquisition de caméras piétons pour la police municipale : 5 000 euros,
- L'aménagement des locaux commerciaux suite à l'acquisition des commerces de l'ILOT PLANCHA : 100 000 euros,
- La gestion des stationnements : 100 000 euros,
- Les jardins partagés : 60 000 euros,
- Acquisition d'un scooter électrique : 7 000 euros,
- La subvention à Alliade Habitat pour la réhabilitation de six logements sociaux sur l'avenue Général De Gaulle : 68 746 euros.

En complément, il convient d'inscrire 770 000 € de remboursement du capital au chapitre 16 ainsi que le déficit d'investissement reporté (1 459 069,17 €). Par ailleurs, le total des restes-à-réaliser 2020 en dépenses s'élève à 3 427 392,23 €.

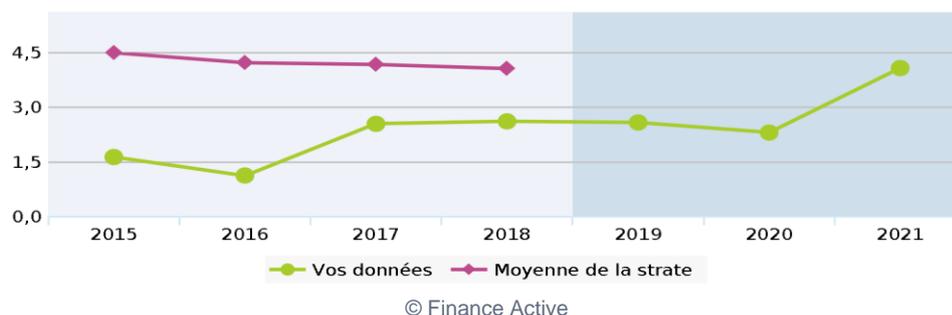
Le montant total des dépenses d'investissement prévues au budget est de 7 684 823,14 €.

En contrepartie, nous inscrivons en recettes :

- Le FCTVA pour 423 000 €,
 - La Taxe d'aménagement pour 24 000 €,
 - Un virement de section à section estimé à 1 218 509 €,
 - Des dotations aux amortissements estimées à 372 000 €,
 - L'affectation du résultat au compte 1068 pour 1 577 314,14 €,
- Le total des recettes d'investissement s'élève donc à 7 684 823,14 €.

Dettes de la commune

Ratio de désendettement (en années)

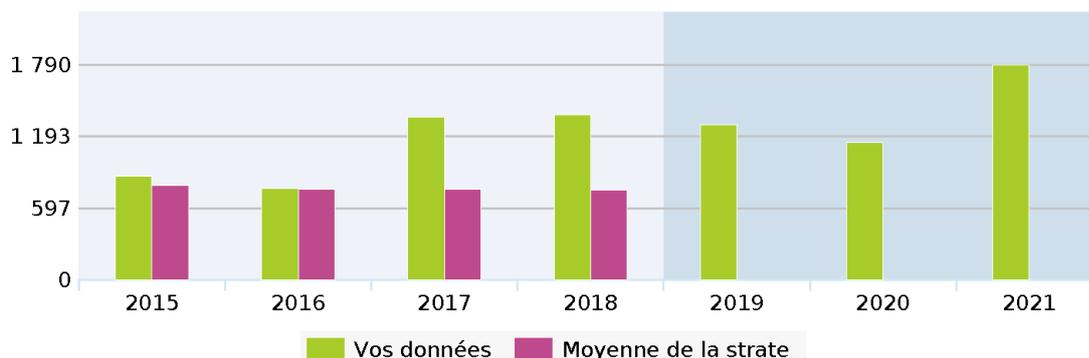


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Données Limonest	1,65	1,14	2,57	2,64	2,60	2,33	4,11
Moyenne de la strate	4,53	4,25	4,21	4,09			

Il est rappelé que les deux emprunts de la commune aux taux les plus élevés (3.985% pour celui de la Société Générale et 4.65% pour la Caisse d'épargne) se terminent respectivement en 2022 et 2023 ce qui conduira à réduire l'encours de dette de la commune et lui laissera des marges de manœuvre.

La fin du remboursement de ces deux emprunts (215 703.03 euros mandatés en 2020) compensera ainsi les annuités supplémentaires payées par la commune pour les deux nouveaux prêts signés fin 2020 pour le financement des acquisitions de l'ILOT PLANCHA (180 605.69 euros à compter de 2021).

Encours de dette en euros / habitant



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Données Limonest	866€	762€	1 355€	1 374€	1 292€	1 142€	1 790€
Moyenne de la strate	788€	753€	755€	747€			

Fiscalité**A. Evolution du produit des contributions directes :**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des contributions directes	3 341 000 €	3 400 000 €	3 777 703 €	3 905 097 €	3 921 483 €	4 000 000 €
Évolution	2.5 %	1.77%	11.10 %	3 %	0.4 %	2%

B. Evolution des taux de fiscalité directe locale pour les six dernières années

TAUX	2016	2017	2018	2019	2020	PROPOSITION 2021
taxe d'habitation	12.81%	12.81%	12.81%	12.81 %	12.81 %	Impôt supprimé
foncier bâti	14.70%	14.70%	14.70%	14.70 %	14.70 %	25.73% (14.70 % part communale + 11.03% part départementale)
foncier non bâti	15,75%	15.75%	15.75%	15.75 %	15.75 %	15.75 %

Interventions :

Monsieur NEYRAND intervient. Il signale que la masse salariale a augmenté de 18% et l'endettement a été multiplié par 2.5. Alors que toutes les collectivités envisagent une certaine rigueur, plus de prudence serait nécessaire pour les années à venir à Limonest.

Monsieur le Maire répond à Monsieur NEYRAND et parle d'une prudence raisonnée et raisonnable en matière de gestion des finances de la commune.

Monsieur PELLA fait un retour sur les ressources humaines. Il indique qu'il y aura une présentation des R.H en avril, plutôt en commission générale pour présenter l'organisation et voir à quoi servent les postes. Il indique qu'il y a aujourd'hui une mutualisation importante des moyens en personnel, une mutualisation avec st Didier et d'autres communes.

Monsieur le Maire souhaite ajouter que vu les problèmes rencontrés par la commune, la municipalité se réjouit d'avoir ce personnel sur place pour les résoudre.

Monsieur PELLA indique que les agents ne sont pas rentables, ils sont utiles et dévoués pour la commune. Il dit que les postes sont là pour rendre service à la population.

Monsieur le Maire précise que s'il n'y avait pas eu le covid et l'annulation des spectacles, l'investissement aurait été rentabilisé suite à l'ouverture de l'Agora.

Monsieur PELLA ajoute que les postes ont évolué et se sont professionnalisés au fil des années. La mairie de Limonest est devenue une véritable PME. Il annonce que la mairie s'est équipée d'un nouveau logiciel R.H. Adelyce qui sera également présenté en commission générale.

Délibération du conseil municipal n°2021 02 08**EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE SPA CONSERVATOIRE MUNICIPAL**

M. le Maire expose que le budget primitif du budget annexe exécute la politique de la commune suite à la municipalisation de l'école de musique et à la transformation de cet établissement en Conservatoire. Il s'équilibre de la manière suivante :

En fonctionnement : 368 160,53 € en dépenses et en recettes

En investissement : 32 363,87 € en dépenses et recettes

M. le Maire propose au Conseil de voter le budget par nature au niveau du chapitre budgétaire tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 28 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du Conservatoire en date du 24/02/2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe SPA « Conservatoire Municipal » tel qu'il a été présenté en annexe
- DIT que le budget 2021 est voté par nature au niveau du chapitre budgétaire

Budget annexe Conservatoire		
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement		
7062	Inscriptions	161 290,00 €
74748	Dotation budget mairie	125 000,00 €
7478	Subvention Métropole	34 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	47 370,53 €
TOTAL Recettes de fonctionnement		368 160,53 €
Dépenses de fonctionnement		
60628	Autres fournitures non stockées	700,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	13 386,00 €
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00 €
6156	Maintenance	10 384,00 €
6182	Documentation générale et technique	99,00 €
6184	Formations	2 500,00 €
6228	Divers	5 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	150,00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	216,00 €
6358	Autres droits	1 800,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 951,45 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	676,80 €
64111	Rémunération principale titulaires	739,18 €
64131	Rémunérations non tit.	239 660,69 €
64138	Autres indemnités non tit.	26,76 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 192,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 134,15
6488	Autres charges	118,70
65888	Autres	10,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	5 115,53 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement		368 160,53 €
INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		
1068	Affectation du résultat	7 248,34 €
13151	GFP de rattachement	10 000,00 €
1318	Subventions	10 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 115,53 €
TOTAL Recettes d'investissement		32 363,87 €
Dépenses d'investissement		
2051	Concessions et droits similaires	569,20 €
2181	installations générales, agencements et aménagements divers	2 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 902,23 €
2188	Autres immobilisations corporelles	20 644,10 €
001	Déficit d'investissement	7 248,34 €
TOTAL Dépenses d'investissement		32 363,87 €

Budget Primitif 2021

Budget annexe « Conservatoire Municipal »

Par délibération du 5 juin 2019, le conseil municipal s'était prononcé pour la reprise en régie à compter du 6 juin 2019 de l'activité musicale jusqu'alors exercée par l'Association « Conservatoire de Limonest ».

Une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion d'un service public administratif en charge d'assurer un enseignement musical sur le territoire de la Commune a été créée pour assurer son financement à compter du 6 juin 2019.

Les statuts de la régie « Ecole de musique de Limonest » ont été approuvés lors de cette même date.

Suite à des pourparlers avec l'association « Conservatoire de Limonest », il a été décidé de la reprise en régie des activités suivantes :

- Le Théâtre,
- Diverses activités musicales actuellement gérées par l'association « Conservatoire de Limonest » :
 - 1) Le Jazz Manouche,
 - 2) L'orchestre JOS (Jeune Orchestre Symphonique),
 - 3) La chorale Why Not,
 - 4) L'OHL (Orchestre d'Harmonie de Limonest).

La danse est également reprise en régie par la commune dans le cadre des activités actuellement gérées par l'association « Compagnie Azcoaga – Ecole Artistique Danse et Corps ». Avec la reprise de ces activités, l'organisation municipale a pris le nom de « Conservatoire municipal » et changé le nom de son budget annexe. L'ancienne association du Conservatoire a de son côté pris le nom d'APEC (Association du Conservatoire de Limonest).

Concernant les grands équilibres du budget 2021, les principaux changements par rapport à 2019 sont les suivants :

- 1) En matière de charges à caractère général (chapitre 011) :
 - La fin de la location des instruments (-11 050 €),
 - La mise en place du projet « L'Orchestre à l'école » (+10 000 € en fonctionnement),
 - La maintenance sur la section de fonctionnement du logiciel iMuse acquis en 2020 (+3884 €),
 - L'acquisition de partitions pour le fonctionnement du Conservatoire (+11 750 euros),
 - La préparation des spectacles de fin d'année avec les élèves pour le théâtre suite à la reprise de cette activité qui n'a pas été facturée en 2020 en raison de la crise sanitaire (+5000 €).
- 2) En matière de charges de personnels (chapitre 012) :
 - La prévision sur une année complète de toutes les activités qui ont été reprises au Conservatoire, y compris les activités de danse et de théâtre (+65 168,43 € par rapport au CA 2020).
- 3) Sur les recettes de fonctionnement :
 - La prévision sur une année complète de toutes les activités qui ont été reprises au Conservatoire, y compris les activités de danse et de théâtre (+22 423,94 € par rapport au CA 2020).
- 4) Sur la section d'investissement
 - L'acquisition d'instruments dans le cadre de l'Orchestre à l'école (20 000 euros) financés par la Métropole et l'association « L'Orchestre à l'école (20 000 euros)

Concernant l'affectation du résultat 2020, les écritures envisagées sont les suivantes :

- 7 248.34 € au compte 1068,
- 7248.34 € au compte 001 (déficit d'investissement reporté)

- 47 370,53 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Au total, le budget 2021 s'équilibre de la manière suivante :

En fonctionnement : 368 160,53 € en dépenses et en recettes

En investissement : 32 363,87 € en dépenses et recettes

Délibération du conseil municipal n°2021-02-09

TAUX DES DEUX TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux pour 2021 et de les maintenir aux niveaux suivants :

Taxe Foncier Bâti :	25,73 %
Taxe Foncier Non Bâti :	15.75 %

Il rappelle que les taux d'imposition de Limonest figurent parmi les plus bas des 58 communes du Grand Lyon.

DELIBERE

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2021,
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2021 voté ce jour,
Après avoir entendu le rapport de M. Max VINCENT, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] DECIDE DE :

- MAINTENIR les taux des trois taxes locales directes pour l'année 2021 aux taux suivants :
 - Taxe Foncier Bâti : 25,73 %
 - Taxe Foncier Non Bâti : 15.75 %

Interventions :

Le groupe de Limonest En Avant indique qu'il est opposé à ces taux. Ils auraient préféré qu'ils baissent.

Monsieur le Maire répond que de fait (du fait de la suppression de la taxe d'habitation), les taux ont baissé.

Délibération du conseil municipal n°2021-02-10

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder en 2021 les subventions suivantes aux associations concernées :

Associations	Subventions 2020	Subventions 2021
Comité des Fêtes	4 000 €	4 000,00 €
APEC (anciennement dénommé CONSERVATOIRE)	7 000 €	5 000,00 €
APPEL ST MARTIN	0 €	1 200 €

MUSIC ALL	0 €	0 €
TENNIS CLUB BOIS D'ARS LIMONEST	0 €	3 000,00 €
LIMONEST PATRIMOINE	1 800 €	1 800,00 €
Jeunesse et Reconstruction	0 €	0 €
COOPERATION JUMELAGE	15 000 €	15 000,00 €
FC LIMONEST ST DIDIER	25 000 €	25 000,00 €
FNDS (Foyer des Sans Abri)	800 €	800,00 €
ASCJL	3 200 €	3 000,00 €
ASSO 6 CORDES	6 000 €	6 000,00 €
BOULE LIMONOISE	800 €	750,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €	500,00 €
JUDO OUEST GRAND LYON	3 200 €	1 200,00 €
SEEL (SOU DES ECOLES)	1 800 €	1 800,00 €
LIMONEST TAEKWONDO	800 €	800,00 €
MOVE UP	1 500 €	1 500,00 €
SOCIETE DE CHASSE	900 €	900 €
ASA du Rhône (Automobile)	8 000 €	5 000,00 €
AMITIES LIMONOISES	2 200 €	2 000,00 €
O.C.C. Ecoles Publiques	6 500 €	0 €
BMX & VTT (bicross)	7 000 €	7 000,00 €
OUEST LYONNAIS BASKET	5 000 €	5 000,00 €
CLASSES EN 9	0 €	0 €
CLASSES EN 0	1 000 €	0 €
TOTAL	102 000 €	91 250 €

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les conseillers municipaux membres d'associations ne prennent pas part au vote des associations concernées.

Pour les associations suivantes, les personnes suivantes n'ont pas pris part au vote :

Comité des fêtes : Françoise WATRELOT Max VINCENT	FCLSD : Max VINCENT Gregory DONABEDIAN Arthur NIGHOGHOSSIAN
APEC: Arlette BERNARD Brigitte CAYROL	ASCJL : Fabienne GUENEAU
APEL : Laure BEROUD	Anciens combattants : Régis MATHIEU Pascal FREYDIER
Limonest Patrimoine : Pierre GERVAIS Arlette BERNARD	Sou des écoles : Françoise WATRELOT Nicolas BOUVARD Cécile CAZIN-DESPRAS
Comité de jumelage : Arlette BERNARD Max VINCENT Brigitte CAYROL Pierre GERVAIS	Société de chasse : Max VINCENT Régis MATHIEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER les subventions 2021 attribuées aux associations telles qu'elles sont présentées ci-dessous

Associations	Subventions 2020	Subventions 2021	Vote
Comité des Fêtes	4 000 €	4 000,00 €	21 VOIX POUR 4 CONTRE
APEC (anciennement dénommé CONSERVATOIRE)	7 000 €	5 000,00 €	21 VOIX POUR 4 CONTRE
APEL ST MARTIN	0 €	1 200 €	22 VOIX POUR 4 CONTRE
MUSIC ALL	0 €	0 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
TENNIS CLUB BOIS D'ARS LIMONEST	0 €	3 000,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
LIMONEST PATRIMOINE	1 800 €	1 800,00 €	21 VOIX POUR 4 CONTRE
Jeunesse et Reconstruction	0 €	0 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
COOPERATION JUMELAGE	15 000 €	15 000,00 €	19 VOIX POUR 4 CONTRE
FC LIMONEST ST DIDIER	25 000 €	25 000,00 €	20 VOIX POUR 4 CONTRE
FNDS (Foyer des Sans Abri)	800 €	800,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
ASCJL	3 200 €	3 000,00 €	22 VOIX POUR 4 CONTRE
ASSO 6 CORDES	6 000 €	6 000,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
BOULE LIMONOISE	800 €	750,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
ANCIENS COMBATTANTS	500 €	500,00 €	21 VOIX POUR 4 CONTRE
JUDO OUEST GRAND LYON	3 200 €	1 200,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
SOU DES ECOLES	1 800 €	1 800,00 €	20 VOIX POUR 4 CONTRE
LIMONEST TAEKWONDO	800 €	800,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
MOVE UP	1 500 €	1 500,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
SOCIETE DE CHASSE	900 €	900 €	21 VOIX POUR 4 CONTRE
ASA du Rhône (Automobile)	8 000 €	5 000,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
AMITIES LIMONOISES	2 200 €	2 000,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
O.C.C. Ecoles Publiques	6 500 €	0 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
BMX & VTT (bicross)	7 000 €	7 000,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
OUEST LYONNAIS BASKET	5 000 €	5 000,00 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
CLASSES EN 9	0 €	0 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
CLASSES EN 0	1 000 €	0 €	23 VOIX POUR 4 CONTRE
TOTAL	102 000 €	91 250 €	

- Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021

Interventions :

Mme Nathalie DREVON intervient sur les règles de répartitions des subventions :

« Nous vous avons interrogé jeudi dernier sur les règles de répartitions des subventions municipales aux associations Limonoises, et vous nous avez répondu que celles-ci dépendaient du nombre total d'adhérents ainsi que de l'activité.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux et les adjoints, nous avons fait un petit exercice sur 4 associations sportives Limonoises :

- BMX : 140 adhérents, subvention de 7000 € soit 50 €/adhérent
- Judo : 400 adhérents, subvention de 1200 € soit 3 €/adhérent
- FCLSD: 450 adhérents: subvention de 25 000 € + 4000 € de subvention déguisée pour l'entretien du terrain de Dardilly soit 56.50 € par adhérent
- OLB : 350 adhérents, subvention 5000 € soit 14,28 € 1 adhérent

Nous pouvons donc constater que les montants ne dépendent pas du nombre d'adhérents et que n'est incluse aucune valorisation des équipements mis à disposition par la Mairie. Nous demandons à ce que cela puisse être fait.

Par ailleurs, nous souhaiterions que les communes alentour contribuent davantage. Par exemple, pour le FCLSD, il y a autant d'adhérents de Saint Didier (environ 20%), que de Limonest, et la contribution de Saint Didier était de seulement 7000 € l'année dernière.

Le foot est un sport fédérateur et nous sommes heureux que la commune puisse ainsi soutenir ce sport. Seulement, comme pour les informaticiens, la mutualisation est de mise. Si effectivement elle a débuté dans le nom du club, il serait justifié que les autres communes de notre territoire participent !

Nous ne faisons pas de procès au club de foot bien au contraire, il mérite toute notre attention et notre soutien. Nous sommes d'ailleurs prêts à appuyer tout dossier de subventions pour le club si celui-ci respecte le principe d'équité et de préservation de l'environnement sur notre commune.

Nous posons seulement la question de la représentativité des sports sur notre commune. Sans doute que des cours de tennis couvert seraient aussi appréciés par exemple.

M Le Maire, Limonest en avant souhaite que les subventions soient attribuées selon des règles claires, connues de tous et équitables, afin de donner les mêmes chances à toutes nos associations et à tous les Limonais. Merci de nous fournir une liste des critères précis d'attribution des subventions municipales aux associations. «

M. Grégory DONABEDIAN répond au sujet des critères d'attribution des subventions. Il rappelle que le sujet a été abordé en commission générale et en commission sport lundi soir (le 22 février) où Madame DREVON était présente. Les associations sont subventionnées sur leurs demandes après remise d'un dossier comportant le nombre de licenciés, le nombre de Limonais, les bénévoles, le dynamisme, le nombre de jeunes, les événements mis en place, le rôle éducatif et pédagogique, le passage du bafa, la visibilité, le rayonnement des associations au niveau national et régional, le statut professionnel ou semi-professionnel de l'association. Ces critères sont pris en compte puis font l'objet d'un arbitrage.

Monsieur le Maire répond sur St Didier, il a appelé Mme LAFORET, adjointe aux sports et Mme le Maire de la commune de St Didier. Il a demandé une augmentation de leur contribution et une attention particulière pour les clubs intercommunaux. Leurs subventions seront votées au mois d'avril. Il faut rappeler qu'il y a des associations qui ont des salariés ce qui leur augmente leur budget. Pour le FCLSD, la subvention de 25 000 euros représente 5% du budget du club, avec tout ce qu'il apporte à la commune : les jeunes, les valeurs, l'encadrement des jeunes, la coupe du monde féminine. C'est une vitrine pour Limonest. L'OLB l'est aussi.

Monsieur le Maire répond également que la commune est prête à faire la valorisation des mises à disposition des locaux aux associations.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a regardé le budget d'une commune plus importante en nombre d'habitants et qui donne moins en subventions aux associations.

Il en conclut qu'un effort sensible est fait au niveau des associations sur Limonest pour leur fonctionnement et avec les équipements de qualité offerts par la commune.

Délibération du conseil municipal n°2021 02 11

PACTE DE COHERENCE METROPOLITAIN

Mesdames et messieurs, je vous propose d'émettre un avis sur le projet de délibération qui suit :

I. Contexte

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du code général des collectivités territoriales, la conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire. Selon la loi, il fixe pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux Communes et des Communes à la Métropole de Lyon. Le projet de Pacte est élaboré et adopté par la Conférence métropolitaine. Le pacte de cohérence métropolitain est arrêté par délibération du Conseil de Métropole, après consultation des Conseils municipaux des Communes situées sur son territoire.

Le projet de Pacte est issu d'un travail mené en concertation et en lien étroit avec les Maires des 59 Communes de la Métropole, dans le cadre des Conférences Territoriales des Maires. Ce sont ainsi 10 réunions de travail, à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires, qui se sont tenues et dont les échanges ont été prolongés par une vingtaine de contributions transmises par les Communes et les Conférences Territoriales des Maires. Un groupe de travail consacré au Volet financier du Pacte s'est réuni à 3 reprises. La Conférence métropolitaine s'est réunie les 18 septembre et 20 novembre 2020, les 11 janvier et 29 janvier 2021. Ce travail de concertation a permis d'aboutir à un projet de texte définissant les modalités de travail et de coopération entre les Communes du territoire et la Métropole, respectueuses des compétences et de la légitimité de chacun.

Au cours de la séance du 29 janvier 2021, le projet de Pacte a été adopté par la Conférence métropolitaine à la majorité simple des maires représentant la moitié de la population totale des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon (conformément à l'article L. 3633-3 du Code général des collectivités territoriales). La procédure d'adoption du Pacte, telle que prévue par les textes, se poursuit :

- ✓ le projet de Pacte est soumis pour avis aux Conseils municipaux,
- ✓ le Conseil de Métropole arrête, par délibération, le Pacte de cohérence métropolitain, dans sa version définitive.

Éléments de synthèse du projet de Pacte

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain précise, dans un premier temps, les principes structurant la relation Métropole-CTM-Communes, renforçant le rôle des instances de gouvernance que sont les Conférences Territoriales des Maires et la Conférence métropolitaine, dans le souci d'une relation de confiance et de dialogue. Le projet de Pacte propose ensuite une méthode de coopération autour de 7 axes stratégiques prioritaires, pour lesquelles la coopération avec les communes est indispensable à la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace, au service des habitants du territoire :

- ✓ Revitalisation des centres-bourgs
- ✓ Éducation
- ✓ Modes actifs
- ✓ Trame verte et bleue
- ✓ L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- ✓ Logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité
- ✓ Développement économique responsable, emploi et insertion

Il vient également consacrer la poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants et structurants pour la relation entre les Communes et la Métropole, qui ont fait preuve de leur

valeur-ajoutée en matière de service rendu lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme :

- ✓ Action sociale
- ✓ Santé
- ✓ Culture-sport-vie associative
- ✓ Propreté-nettoisement
- ✓ Politique de la ville
- ✓ Maîtrise et accompagnement du développement urbain

Chaque Conférence Territoriale des Maires aura ensuite, dans les 9 mois suivant l'adoption du Pacte en Conseil de Métropole, à formaliser un Projet de territoire 2021-2026. Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de concertation et de co-construction entre Communes d'une même Conférence Territoriale des Maires et la Métropole, permettra d'identifier les axes stratégiques du Pacte et domaines de coopération donc la CTM souhaite se saisir, et les projets opérationnels s'y rattachant.

Après adoption en Conférence territoriale des Maires, le projet de territoire sera ensuite délibéré dans les Conseils municipaux des Communes composants la CTM, pour avis, puis délibéré en Conseil de Métropole. Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, dans un souci d'efficacité et de justice territoriale :

- ✓ Une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est allouée aux CTM, pour les années 2021 à 2026. Elle permet le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le Fonds d'initiative communal (FIC) et les Actions de proximité (PROX), pour 118 millions d'euros sur le mandat. Elle permet également le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros sur le mandat
- ✓ Un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines est engagé.
- ✓ Le dispositif d'ingénierie territoriale est conforté, au travers des réseaux, outils et plateformes de services existants et dont le développement est à poursuivre.

Conformément à l'article L 3633-3 du code général des collectivités territoriales précité, les 59 communes de la Métropole sont donc appelées à formuler un avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain.

DELIBERE

Vu ledit dossier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)], décide :

- D'émettre un avis **FAVORABLE sous réserve** au projet de pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence métropolitaine du 29 janvier 2021.

ANNEXE N°1

Avec les réserves suivantes :

- **La gouvernance du pacte de cohérence métropolitain**

Nous rappelons la primauté des communes sur la Métropole de Lyon. Il n'y a pas de tutelle d'une collectivité à l'autre. Les décisions qui seront prises par la Métropole de Lyon à l'égard de la commune de Limonest doivent impérativement avoir l'accord du Maire et du Conseil Municipal. Ces décisions doivent être co-construites en étant le fruit d'une concertation très en amont non imposée. Si tel n'était pas le cas, nous nous réservons de remettre en cause le pacte de cohérence métropolitain.

- **La mise en œuvre du pacte de cohérence métropolitain**

Il devient urgent de mettre en place la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) avec nos projets chiffrés et d'établir un calendrier d'application afin que le pacte se réalise concrètement.

- **Les crédits de voirie**

Au sujet des crédits « Proximité », il est nécessaire de préciser les projets qui entrent dans cette enveloppe.

- **Propreté & Elimination des déchets**

Au niveau des projets territoriaux, il devient urgent de relancer le projet de déchetterie sur la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Nord-Ouest. Il faut reprendre le projet situé sur la commune de la Tour-de-Salvagny car la déchetterie actuelle installé à Champagne-au-Mont-d'Or est saturée

Interventions :

Monsieur le Maire rappelle que projet de pacte est soumis pour avis. Il propose un avis favorable sous réserve de la gouvernance. Il explique que les décisions doivent être co-construites en accord avec le Maire et le conseil municipal, notamment sur la PPI.

Monsieur NEYRAND dit que le pacte est un accord entre deux entités, et qu'aucune information n'a été donnée sur la PPI de la Métropole. Voter oui c'est signer un chèque en blanc. Il ajoute que Monsieur le Maire ne sait pas comment fonctionne l'extrême gauche et que le groupe Limonest En Avant ne donnera pas d'avis favorable.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas facile. Il suggère à Monsieur NEYRAND de demander aux autres collègues LR pourquoi ils ont voté pour ce pacte de cohérence.

Délibération du conseil municipal n°2021 02 12

ACHAT D'UNE LICENCE 4

Par délibération du 17 septembre 2020, le conseil municipal a validé l'achat de commerces et de quatre places de parkings en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) dans le cadre de l'opération ILOT PLANCHA (67 logements, un pôle santé, des commerces en rez-de-chaussée).

L'objectif poursuivi par cette opération était ainsi de protéger les commerces face au développement d'activités de services dans le centre-ville (banques, assurances, agences immobilières) et de garantir un développement économique harmonieux et cohérent.

La signature définitive de cette acquisition a été effectuée par Monsieur le Maire le 18 janvier 2021 et trois sociétés devraient s'implanter sur le site pour développer une nouvelle offre de commerces aux Limonois.

Au sein de ces nouvelles surfaces commerciales, il est prévu l'ouverture d'un restaurant avec débit de boissons qui nécessite l'octroi d'une licence IV nécessaire à son exploitation.

Aujourd'hui, la loi précise qu'il est interdit de créer ce type de licence. Pour obtenir une licence IV, il faut donc l'acheter ou la transférer.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir cette licence IV, et en confier l'exploitation au futur gérant du restaurant, afin de favoriser son implantation sur la commune.

En cas de carence de l'initiative privée, cette licence pourrait être exploitée en régie par la municipalité.

DELIBERE

Vu le Code de la santé publique notamment ses articles L3332-1-1, L3332-2, L3334-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article R2221-11,

Considérant l'intérêt de cette licence pour l'animation du centre bourg et le développement économique local,

Considérant qu'elle permet à la mairie de soutenir un projet d'implantation sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de l'achat par la mairie d'une licence IV pour une utilisation à l'appréciation communale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'achat de cette licence, et à signer tout document relatif à cette affaire

Délibération du conseil municipal n°2021 02 13

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU RESEAU REBOND

Les communes signataires de la présente convention, sont dotées de bibliothèques et médiathèques publiques dont les collections sont riches et où tous les supports sont représentés. Mais chacune de ces structures ne peut répondre, avec ses seuls moyens, à l'ensemble des besoins des publics. C'est la raison pour laquelle une collaboration étroite existe depuis longtemps entre ces différents équipements.

En 2017, les 8 communes ont signé une « charte de coopération interbibliothèques ».

En 2018, la première « Convention-cadre de partenariat pour la mise en réseau des 9 bibliothèques » a été signée.

La commune de Limonest fait partie des membres du réseau, suite à une décision du conseil municipal en date du 25 octobre 2018 qui a validé le projet.

Le 2 septembre 2019, le réseau REBOND a démarré son activité.

En créant un réseau, les bibliothèques et médiathèques des communes signataires ont renforcé leur coopération dans le but d'accroître l'accès des habitants de leur territoire, à l'information, à la documentation et aux biens culturels et ainsi permettre un meilleur service public aux usagers.

Les objectifs de notre réseau sont les suivants :

- Créer une dynamique de territoire,
- Faciliter l'accès aux documents,
- Enrichir l'offre documentaire,
- Faciliter et enrichir le travail des salariés et bénévoles,
- Rationaliser des coûts pour les communes par une mutualisation des moyens,
- Développer des services de proximité en permettant une circulation des documents,
- Faciliter la mise en place d'animations.

En 2021, il s'agit de renouveler et d'actualiser la convention-cadre.

En signant la présente convention, les communes s'engagent à poursuivre cette coopération pour une durée minimum de 3 ans (2021-2023), dans le respect des modalités de fonctionnement détaillées dans la présente convention annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de convention proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire

Délibération du conseil municipal n°2021 02 14

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS

Monsieur le Maire expose au conseil que, dans le cadre des travaux pour l'alimentation de l'Antenne Bouygues, et afin de faire une tranchée d'une largeur d'un mètre sur une longueur de 6 mètres, la société ENEDIS sollicite la Commune de LIMONEST pour une convention de servitude sur la parcelle suivante, propriété de la commune, cadastrée :

- Section H numéro : 0933 « La Bruyère Nord - Allée des Frênes »

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet de convention de servitude et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention proposé avec la société ENEDIS afin de faire une tranchée d'une largeur d'un mètre sur une longueur de 6 mètres sur la parcelle suivante : Section H numéro : 0933 « La Bruyère Nord - Allée des Frênes »
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire

Béatrice propose la convention de servitude.

Interventions :

Monsieur le Maire parle de l'antenne relais au cimetière et de la demande de suspension de la Déclaration Préalable.

Il annonce que le Tribunal Administratif a débouté la commune. Bouygues télécom et Cellnex nous ont demandé de prendre une nouvelle décision. Le Maire doit procéder dans un délai d'un mois au réexamen de cette DP et y donner un avis favorable.

Ces antennes relais sont là pour améliorer la 4G et proposer l'arrivée de la 5 G. Limonest est déficitaire en 4G. Monsieur le Maire indique que des propos virulents ont été prononcés à son égard à ce sujet et qu'il est solidaire des autres Maires qui sont victimes d'agressions, en particulier Monsieur Jérémy Bréaud (Maire de Bron).

Monsieur FREYDIER indique que ce n'est pas une guerre de clocher mais une guerre de Cochet. Monsieur Gilles Cochet s'est en effet beaucoup manifesté auprès de la société BOUYGUES et Maître COCHET a été mandatée dans cette affaire.

Les éléments sont contradictoires et le tribunal déboute les communes, ce qui est un peu déroutant.

Il y a une matérialisation de l'urgence de l'obligation à servir les Limonois en matière de téléphonie. 60 % des habitants doivent être couverts en 2022, 99% en 2027. Aujourd'hui, on n'est pas totalement couverts. Il y a une urgence à couvrir la population.

On n'a plus la possibilité d'être bien informés et d'informer nos habitants. On ne peut plus opposer des règles de PLU. L'agence des fréquences n'a pas à être consulté alors que c'est un gendarme. On est dans un environnement ubuesque. Il y a beaucoup de pouvoir aux opérateurs. C'est relayé par les pouvoirs judiciaires. Il est nécessaire de trouver des solutions.

Monsieur PELLA dit qu'il y aura un article dans la Gazette concernant ce problème.

Monsieur le Maire souhaite parler de la fibre avec les chiffres communiqués par Orange. Limonest n'est pas en retard. Il y a encore un problème chemin des Béluzes qui devrait être réglé fin mai. La municipalité et le Maire se sont beaucoup battus pour que les administrés aient la fibre fin mai. Des problèmes persistent dans certains secteurs. Monsieur le Maire demande aux habitants de la route du Puy d'Or de renvoyer un mail sur les difficultés rencontrées dans ce secteur. Monsieur CUQ, interlocuteur à la métropole, sera mis à contribution pour régler ces problèmes.

Nous avons un très bon taux de couverture souligne Béatrice REBOTIER, cependant quelques Limonois ont des difficultés. C'est opaque. C'est très compliqué.
Monsieur le Maire confirme que c'est flou mais on fait le maximum. Il rappelle qu'il y a deux ans, la municipalité avait fait le nécessaire pour qu'une personne handicapée soit équipée et puisse faire son année universitaire normalement.

3) POINTS DIVERS

Interventions :

Mme DURANTET présente les affaires sociales.

Elle fait une communication sur la Mission Locale qui est financée par la région, la commune, au niveau de l'emploi, de la mobilité, du logement. La commune de Limonest abonde auprès de la Mission Locale à hauteur de 1€39 par habitant soit 5213€ pour Limonest. Le siège est à Tassin la demi-lune. Nous avons une Permanence à Limonest tous les 15 jours. 1800 jeunes sont accueillis à la mission locale soit environ 30 jeunes sur Limonest. La nouvelle action en cours actuellement, c'est l'obligation de formation de 16 à 18 ans, une plateforme a été mise en place afin qu'ils aient un emploi ou une formation. Ces jeunes sont convoqués par la Mission Locale.

A Limonest, le registre solidarité a été mis en place, pour nos personnes âgées qui ont été isolées du fait du covid, pour les joindre et les aider de façon responsable. Des informations vont être transmises sur les actualités, sur le confinement où la vaccination, pour les manifestations et ateliers des seniors, et avoir des démarches participatives auprès des aînés. Les courriers ont été envoyés récemment, plus de 70 personnes ont répondu. Le but est de créer un lien avec ce fichier.

Le repas des aînés a été déplacé au dimanche 6 juin au lieu du mois d'avril. Merci de prendre note de cette date, il aura lieu au château sans soucis car les élus assurent le service. Florence DURANTET est allée avec Valérie LEMOINE voir ce lieu. Un cadre exceptionnel sera offert.

Une Initiation aux tablettes est offerte aux seniors en lien avec l'ADMR. 12 séances sont prévues à l'Agora, tous les lundi matins avec un groupe réduit et c'est gratuit. Mme Di-Folco sera l'animatrice et ça démarre le 26 avril. La MDM met en place deux dispositifs auprès des seniors afin de les aider dans leurs démarches en lignes, lors d'une permanence à la MDM et le pass-numérique en lien avec un travailleur social où ils pourront bénéficier d'un chèque de 100€ pour bénéficier de formations informatiques.

Monsieur le Maire dit qu'une information sera mise dans la Gazette à ce sujet.

M. DONABEDIAN dit qu'un audit des associations sportives Limonoises est créé, il en reste trois. Des référents sont nommés et un fichier des associations à jour sera mis sur le site de la mairie.

Le projet trimed est cours, il réunira des équipes de professionnels de santé du 19 au 20 juin et en intercommunalité avec st Romain, St Cyr, etc.

Deux points sont à préciser : le report du championnat de BMX le 25 et 26 septembre initialement prévu en juin et le championnat du monde des écoles de futsal est reporté à une date ultérieure initialement prévu au 30 juin.

Le Projet de l'association de badminton avec Saint-Cyr-au-Mont-D'or et peut-être Saint-Didier est en cours. Ce projet est piloté en intercommunalité.

M. le Maire expose qu'un rapprochement entre Dardilly et Limonest est en cours de discussion pour les clubs de foot, ce qui nous permettra de faire des économies de 4000€ pour l'utilisation des terrains de foot de Dardilly. C'est une information qui n'est pas encore bouclée mais qui est en bonne voie. Le football club de Limonest et Dardilly se nommerait FLCSSD précise Monsieur le Maire.

M. NIGHOGHOSSIAN explique que les informations sur la vaccination ont été mises dans le Limonest Actu et que les doyens peuvent venir en mairie pour prendre rendez-vous pour la vaccination.

Monsieur le Maire ajoute au sujet des vaccinations qu'il a fait un courrier à l'ARS et que ce dossier traîne, ce qui est peu compréhensible vu l'urgence de la situation, même s'il y a actuellement des problèmes de doses.

Dernière info, le Limonest actu et La gazette préciseront ce qu'est le « wifi for you », c'est le wifi gratuit qui pourra être utilisé dans l'Agora et dans le centre de Limonest. Seuls 3000 communes européennes ont ce dispositif.

Arlette BERNARD dit que le monde de la culture est en jachère. Une opération de la culture hors les murs a été mis en place et la culture s'invite chez vous avec 12 captations de poèmes, musiques qui seront passées sur you tube et facebook, tous les mardis à 18h, et des expositions virtuelles auront lieu aussi dans un musée éphémère.

Lola Salipur dit que la commission éducation et jeunesse culture rêve de présenter des spectacles, des projets pour les enfants et la commission culture a soutenu des ateliers slam. Olivier de la Tribut du Verbe est venu présenter cet atelier pendant 9h aux élèves de cm2 des écoles de Limonest et aux élèves du Lycée Sandar. Merci pour les enfants.

Monsieur le Maire parle de la fresque qui sera faite par les adolescents et la société La Couleure au niveau de l'ILOT PLANCHA. Il parle des jeux d'enfants nouvellement mis en place au Parc des Sports, qui a été superbement rénové. Madame REBOTIER a fait des photos magnifiques. Le Maire n'a eu que des compliments sur ces installations. Une petite inauguration sera faite au printemps.

Mme DREVON, félicite le Maire au nom de Limonest En Avant d'avoir trouvé une solution et d'avoir débloqué la situation avec Asso6cordes pour les répétitions du soir. Monsieur le Maire répond qu'il a pris sur lui car les textes ne sont pas clairs. Il dit merci pour le remerciement.

4) RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Générale

Compte-rendu du 28 janvier 2021 à 18h

Présents : Max VINCENT, Béatrice REBOTIER, Dominique PELLA, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Brigitte CAYROL, Pierre GERVAIS, Antonio MARQUES, François WATRELOT, Laure BEROUD, Antoine CORRON, Arthur NIGHOGHOSSIAN, Eric MAZOYER, Nathalie DREVON, Carole VENET, Augustin NEYRAND
Absents excusés : Fabienne GUENEAU, Pascal FREYDIER, Christine GODARD, Valérie LEMOINE, Lola SALIPUR, Nicolas BOUVARD, Cécile CAZIN-DESPRAS, Raphaël GUYONNET
Monsieur le Maire a souhaité convoquer les membres du conseil municipal afin de présenter le débat d'orientation budgétaire. Il rappelle que ce débat constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire qui précède le vote du budget primitif. Ce débat permet ainsi d'éclairer les prévisions et les choix financiers de la Commune sur l'exercice à venir. Il a lieu en conseil municipal et fait l'objet d'une délibération.

L'exposé étant fait, Monsieur Augustin NEYRAND demande des précisions sur le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire explique qu'en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

Ainsi, la commune ne se prononcera plus sur le taux de taxe d'habitation puisque cet impôt est supprimé, mais elle pourra reprendre le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de l'ancien département du Rhône avant la création de la Métropole de Lyon (11.03%). Le total du taux 2021 de foncier bâti sera donc de 25.73%.

La commune n'aura donc un pouvoir de taux que sur le foncier bâti et non bâti.
Monsieur le Maire se réjouit du niveau de service qui est offert par la mairie de Limonest qui profite à l'ensemble de la population. Il cite le témoignage de personnes venant de la région parisienne qui estiment qu'il fait bon vivre sur Limonest.
Monsieur le Maire expose ensuite les autres délibérations du conseil municipal.
Concernant la mise à disposition du technicien informatique, Monsieur Régis MATHIEU demande pourquoi Champagne-au-Mont-d'Or n'a que 20% du temps de travail.
Monsieur le Maire répond que cela fait suite à la demande formulée par la commune de Champagne-au-Mont-d'Or sur ce sujet.
Concernant le remboursement des billets de spectacles, Monsieur Régis MATHIEU souhaite préciser que certains ont acheté le billet à l'unité et qu'il était plus simple d'annuler lorsque le report n'était pas possible, ce qu'ont fait d'autres communes sur le secteur.
Concernant la convention de partenariat entre la commune de Limonest et la Ligue contre le Cancer, Monsieur Régis MATHIEU espère que cela pourra être appliqué compte tenu de l'enjeu sanitaire. La séance est levée à 18h55.

Compte-rendu du 18 février 2021 à 18h

Présents : Max VINCENT, Béatrice REBOTIER, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Fabienne GUENEAU, Brigitte CAYROL, Pierre GERVAIS, Pascal FREYDIER, Antonio MARQUES, Christine GODARD, Valérie LEMOINE, Françoise WATRELOT, Lola SALIPUR, Raphaël GUYONNET, Eric MAZOYER, Nathalie DREVON, Augustin NEYRAND

Absents excusés : Laure BEROUD, Nicolas BOUVARD, Cécile CAZIN-DESPRAS, Antoine CORRON, Arthur NIGHOGHOSSIAN, Carole VENET, Dominique PELLA

Monsieur le Maire a souhaité convoquer les membres du conseil municipal afin de présenter le budget primitif 2021 ainsi que le compte administratif 2020. Il détaille le réalisé 2020 ainsi que les prévisions budgétaires 2021.

L'exposé étant fait, Madame Nathalie DREVON fait remarquer que les scooters électriques sont chers.

Monsieur le Maire répond qu'une mise en concurrence est prévue et que plusieurs devis seront demandés.

Monsieur Eric MAZOYER demande le détail du chiffrage concernant l'opération du Parc de l'Agora (95 000 euros) et souhaite des précisions sur ce qu'il va se passer pour ce projet. Il expose que des informations circulent sur un possible abandon du projet de stade de foot.

Monsieur le Maire répond que ce chiffrage concerne des études environnementales obligatoires pour la suite du projet. Une plaine de jeux est prévue sur ce secteur, ainsi qu'une salle festive et sportive. Tout sera précisé prochainement par écrit.

Monsieur Eric MAZOYER demande quand il recevra les textes concernant l'ouverture des Conservatoires et associations d'enseignement artistique après 18h réclamés lors de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que l'envoi a été fait ce jour (envoi effectué le 18 février).

Monsieur Régis MATHIEU fait part de sa déception concernant la subvention prévue pour l'association des anciens combattants.

Monsieur le Maire répond qu'on ne peut pas accorder le même niveau de subventions selon qu'il s'agisse de l'association des anciens combattants ou du club de foot de Limonest compte tenu du nombre d'adhérents.

Madame Nathalie DREVON demande quels sont les critères d'attribution de subvention.

Monsieur le Maire répond que l'attribution est faite en fonction de l'activité de l'association, le nombre d'adhérents, des événements organisés sur Limonest, mais aussi les effectifs de l'association, etc. il suggère aux associations de faire appel au mécénat pour compléter leur financement.

Madame Arlette Bernard souhaite ajouter que si les conditions sanitaires le permettent, 3.000€ devraient être accordés pour le chantier international de jeunes (2 semaines en juillet) encadré par Limonest Patrimoine.

Monsieur le Maire ajoute que la commune met également à disposition des associations des locaux, ce qui est aussi un coût pour la collectivité. Il ajoute que les associations sont aujourd'hui très satisfaites du niveau de service rendu par la commune.

Monsieur Augustin NEYRAND demande si une valorisation est effectuée pour ces mises à disposition.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu de le faire pour les prochaines années.

Madame Arlette BERNARD souligne le travail important réalisé par la commune en matière de coopération internationale, en particulier pour le Burkina Faso, notamment en matière de gestion de l'eau.

Monsieur le Maire fait ensuite un exposé du Pacte de cohérence Métropolitain qui sera présenté au prochain conseil municipal.

Il exprime ses réserves sur ce projet, notamment sur la concertation avec les communes qui lui semble insuffisante, mais aussi sur les projets de la Métropole.

Il exprime son souhait de prolongation de la ligne D jusqu'à Techlid. Il espère également que le projet de la ligne E se fera et affiche son soutien à Madame SARSELLI, Maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon, concernant son opposition au téléphérique.

Enfin Madame Arlette BERNARD fait un exposé du projet du réseau Rebond. Elle se réjouit de la réussite du projet qui est aujourd'hui un bel exemple de coopération intercommunale sur la Métropole. La séance est levée à 18h55

Compte-rendu commission générale du 25 janvier 2021 à 18h

Présents : Max VINCENT, Béatrice REBOTIER, Dominique PELLA, Arlette BERNARD, François GAY, Florence DURANTET, Grégory DONABEDIAN, Régis MATHIEU, Brigitte CAYROL, Pascal FREYDIER, Antonio MARQUES, Christine GODARD, Valérie LEMOINE, François WATRELOT, Lola SALIPUR, Cécile CAZIN-DESPRAS, Raphaël GUYONNET, Antoine CORRON, Arthur NIGHOGHOSSIAN, Nathalie DREVON, Carole VENET,

Absents excusés : Fabienne GUENEAU, Pierre GERVAIS, Laure BEROUD, Nicolas BOUVARD, Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND

Monsieur le Maire a souhaité convoquer les membres du conseil municipal afin de présenter les résultats de l'étude d'AID Observatoire concernant les futurs commerces de l'ILOT PLANCHA.

Pour rappel, deux projets de délibérations ont été présentés au conseil municipal du 17 septembre 2020 afin de permettre l'achat de commerces et de quatre places de parkings dans le cadre de l'opération ILOT PLANCHA (2 036 160 € TTC).

En effet, la commune, soucieuse de protéger les commerces face au développement d'activités de services dans le centre-ville (banques, assurances, agences immobilières) a souhaité acquérir des surfaces commerciales afin de garantir un développement économique harmonieux et cohérent.

Elle a par ailleurs décidé de nommer un bureau d'étude (AID Observatoire) chargé d'accompagner la commune dans la création et la commercialisation d'une halle alimentaire à Limonest.

Madame Karine SAIGNE, Chef de projet chez AID Observatoire, fait une présentation du résultat de l'étude. Le power Point est annexé au présent compte-rendu.

Madame Karine SAIGNE fait un diagnostic de l'offre commerciale existante sur Limonest ainsi que la commercialité de la future halle de Limonest.

Elle relève également les résultats du sondage qui avait été diffusé pour connaître les besoins des limonois. 483 personnes ont répondu, ce qui est considérable pour une commune de 3750 habitants, avec un profil de répondant plutôt jeune et aisé.

Ceux-ci ont manifesté un besoin de qualité, d'accessibilité, de convivialité, de rencontre et de dégustation pour cette future halle. Il est particulièrement demandé parmi les sondés l'installation d'une poissonnerie ainsi qu'une offre de produits frais avec un bon rapport qualité/prix, de préférence en provenance de la région et bios.

Madame Karine SAIGNE fait également fait également état du chiffre d'affaires potentiel pour cette future halle. Elle souligne l'importance de donner une identité forte à la Halle, à signaler par une enseigne et une signalétique « Halle ». Il conviendra également de nommer l'arrêt de bus « Halles de Limonest » et de matérialiser le cheminement piéton entre le pôle commercial et la Halle de Limonest.

Madame Carole VENET souligne les difficultés de stationnement sur Limonest et la nécessité d'offrir des places de parkings pour les futurs clients de la Halle.

Monsieur le Maire répond que c'est prévu et que des places à rotation rapide sont prévues pour la clientèle de la Halle.

Madame Karine SAIGNE souligne également l'importance de faire un important travail de communication pour promouvoir l'activité économique de cette Halle.

Monsieur le Maire annonce par ailleurs qu'une commission ad hoc s'est réunie pour désigner trois sociétés qui vont s'installer dans la future Halle de Limonest. Les trois activités principales sont les suivantes :

- Une cave à vins,
- Une épicerie italienne,
- La Halle alimentaire.

Il annonce que le nécessaire sera fait pour que la Halle soit ouverte 7 jours sur 7.

Monsieur le Maire demande également à chaque membre du conseil municipal de réfléchir sur le nom qui pourrait être retenu pour cette future Halle.

La séance est levée à 18h55.

Commission Cadre de vie : environnement, vie locale et commerces de proximité

Responsable : Béatrice REBOTIER

Commission Cadre de vie du 03/02/2021

Ordre du jour :

- Avancées des travaux pour le Parc des Sports et l'îlot du Plancha
- Raccordement Allée du Puy d'Or
- Points retenus par la RIS-RAC
- Divers sujets

Présentation des nouveaux aménagements du Parc des Sports par BR. Invitation à s'y rendre et à profiter des nouveaux équipements.

Îlot Plancha: nouveau calendrier à cause de problème de voisinage dans les travaux. Modification du trottoir pour faire passer les camions poubelles. Rue Doncaster livré en mars 2021. Pôle médical et mail piéton en avril 2021.

Audition des « candidats commerçants » pour les commerces de l'îlot Plancha. Candidats Limonois, sérieux et qualitatifs. 4 projets retenus. Halle alimentaire avec en plus caviste, poissonnier, épicerie italienne et bureau de tabac. Intérêt des élus pour une visite des appartements témoin de l'îlot Plancha.

Retour sur la réunion RAC-RIS

Présentation des projets inscrits à la PPI

Explication des projets discutés à la RIS-RAC

Monsieur NEYRAND interroge la commission sur l'éventuelle déviation de la route du Mont Verdun car en tant que proche riverain de cette route, il est directement impacté par le flux de circulation hors weekend entre avril et novembre.

Point sur le déploiement de la fibre optique à Limonest : 3500 logements à Limonest. 2879 logements éligibles. 460 logements ont refusé. Il reste 161 logements à fibrer. 82% de la commune fibrée et 95% en enlevant les refus. Madame CAYROL demande pourquoi le raccordement à la fibre optique n'est pas réalisé sur la totalité de la route du Puy d'Or.

Centre services techniques livré en avril 2021

Béatrice REBOTIER présente l'état de l'avancement de la Maison des familles.

Prochaine commission prévue début avril. Date exacte à confirmer plus tard.

Commission Sports et vie associative

Responsable : Grégory DONABEDIAN

Commission Sports du 26/01/2020

Etat des lieux des audits des associations de Limonest.

Présentation lors du prochain CM de février ou celui de mars

Synthèse et conclusion des audits avec des propositions à destination des associations.

Très peu de Limonois dans certaines associations. Cas particulier du Judo avec des « prêts » de sportifs entre club (ex : GIVORS).
Fin des audits repoussés à fin février
Régis MATHIEU : audit des associations de TAEKWONDO et ARCHERS. Proposition « olympiades » à Limonest.
Propositions journées ou weekend de démonstration pour les enfants de Limonest.
Antonio MARQUES : audit des associations de BOULE LIMONOISE, CHASSE et PETANQUE.
Président identique pour Chasse et Pétanque.
Local Boule limonoise : toit en train de s'effondrer. Voir avec les services techniques. Description des associations.
Répartition d'une partie des associations restantes : GYM pour Gr2gory DONABEDIAN/Nathalie DREVON et OLB pour Régis MATHIEU / Antonio MARQUES
CR réunion vendredi 22/01 TRIMED. Triathlon pour praticiens médicaux en relais. Un pour chaque discipline du Triathlon. Ville-centre et départ de Couzon au mont-d'or.
1,4 KM dans la Saône
75 KM de Vélo (3x 25km)
20 km de courses à pieds.
Association country : sport ou culture ? Audit éventuel

Commission Sports du 22/02/2021

Régis MATHIEU et Lola SALIPUR excusées
Grégory DONABEDIAN évoque le projet de réunir les différentes associations sportives au Parc des Sports pour proposer des initiations aux différents sports aux Limonois sur une journée ou un weekend.
Tour de table des associations qui restent à auditer : Gymnastique, Tennis, escalade, ASA Rhône,
Proposition de GD de présenter l'ensemble des audits des associations pour le CM d'avril 2021.
Rdv avec ASA Rhône prévue mercredi 3 mars 2021 entre 12h et 14h
Rappel aux élus qui deviennent les référents des associations qui ont été audités
Présentation du TRIMED en juin 2021. 100 équipes de professionnels de santé dans les Monts d'Or et le Val de Saône. Ville-centre du TRIMED est Couzon au Mont d'Or. Passage de l'épreuve de vélo sur Limonest. Parcours sur la route du Mont Verdun. Rappel de GD du travail nécessaire au niveau de l'intercommunalité. Très bon exemple avec le TRIMED. Envoi de la plaquette du TRIMED aux membres de la commission et demande de participation à l'évènement
Report du championnat de BMX prévu à Limonest en septembre 2021. Projet potentiel d'une ouverture d'une section de vélo sur route pour les ados ou enfants.
Annulation du championnat du monde de futsal
Création d'un club de badminton Saint-Cyr/Limonest + Saint-Didier (peut-être). Création de créneaux sur Limonest notamment le weekend et sur les autres communes.
Discussion autour du projet salle festive/sportive à côté de l'Agora
Discussion sur le mode d'attribution des subventions aux associations.

Commission culture, fêtes et cérémonies

Responsable : Arlette BERNARD

Compte rendu Réunion du 1er février 2021,

Présents : Maxime Ayme, Arlette Bernard, Nicolas Bouvard, Brigitte Cayrol, Delphine Juthier, Djamilia Kherouni, Daniele Machet, Arthur Nighogossian, Ann Saintard, Carole Venet
Excusée : Fabienne Gueneau

La création d'une adresse WhatsApp est adoptée (Arthur), ce qui nous devrait nous permettre une communication plus fluide et de partager en temps réels des informations.

Compte tenu de la crise sanitaire nous sommes contraints à nous réinventer

Conclusion : proposer des événements culturels « hors les murs » ou en diffusion digitale.

Animations culturelles pour les mois à venir

Conférences

*M. Benoit, OK pour présence en distanciel, mais a besoin de s'appuyer sur un power point, qui nécessiterai une synchronisation sur un double écran. Comment se ferait la diffusion (live ou streaming, FB, YouTube) ?

*Julien Treuillot (adjoint Champagne) professeur d'archéologie ?

Conclusion : difficile à organiser, attendre la possibilité en présentiel

Lecture à voix haute

Enregistrement dans différents lieux (mairie, médiathèque, conservatoire, ...) : Daniele Machet, Fintan (bénévole de la médiathèque. Textes retenus les Fables de La Fontaine (400ème anniversaire de sa naissance le 13 avril 1621) ; Arthur, Maxime, Lena pourraient assurer les captations ; Possibilité d'utiliser les enregistrements déjà réalisé de Fintan

Voir Djamila pour droits d'auteurs (SACEM)

Conclusion : réunion de faisabilité mercredi 3 février 14h, médiathèque

Cinéma

Christophe Liabeuf : Cinéma documentaire et d'animation, RV jeudi 11 février 10h, médiathèque 06 17 96 61 69 (Delphine, Arlette)

Ciné plein Sud : demande de devis 06 02 17 01 22 ; 05 61 07 31 27 pour polars (Arlette)

Conclusion : il faut poursuivre notre réflexion pour plus de cinéma à Limonest

Exposition itinérante

En prérequis indispensable avant de contacter d'autres artistes (Christelle Rondot et Andrée Jaillard déjà contactées, enthousiastes) il faut évaluer les surfaces disponibles, les besoins de matériel (cimaises, grilles, ...), et contacter les commerçants : coiffeurs, opticien, brocanteur, tapissier, autres (Arthur Nicolas)

Expo dans Bâtiments publics : mairie, Médiathèque, Conservatoire

Assurances (Djamila)

Associer l'exposition à un jeu de piste

Conclusion : nombre d'artistes, nombre de tableaux en fonction des surfaces d'exposition disponibles

Ateliers Slam

Pas de retours des ateliers des 25 et 29 janvier au CM2 (1 d'écriture, 1 sur l'oralité), Isabelle Bardousse a filmé la partie orale, mais il n'y a pas eu de photos.

Annulation ateliers du 13 janvier (médiathèque/classe de 1ère du lycée Sandar) et du 27 février (Centre de Loisirs)

Conclusion : proposer ces 2 ateliers à la Cie La Tribu Du Verbe (Delphine)

Sollicitation auprès des limonois pour la constitution d'une photothèque (dessins, peintures, sculptures, ...), qui serait publier régulièrement dans la gazette.

Conclusion : A proposer dès le prochain Limonest actus

Projets en cours

Boite à lire

Pourquoi : promotion de la lecture pour tous

Pour qui : publics qui ne fréquentent pas les bibliothèques, proche de jeux pour enfants

Où : Parc des sports, lieu de détente et de convivialité, mais réflexion à poursuivre sur d'autres emplacements

Comment : réflexion sur les contenus, livres à disposition mais contrôles périodiques par 1 ou 2 volontaires (élus ?)

Conclusion : à mettre en place dès que possible (restrictions sanitaires)

Orchestre A l'Ecole (OAE)

Tous les élèves d'une même classe reçoivent un instrument. Le projet court sur 2 (CM1, CM2) ou 3 ans (CE2, CM1, CM2). Les ateliers ont de 1h/semaine par pupitre, plus 1h/semaine en tutti, toute la classe + le chef d'orchestre + 1 ou 2 profs + la Dumiste

Le projet est porté par le Conservatoire, les enseignants des 2 écoles primaires. Le budget correspond essentiellement aux salaires des professeurs du Conservatoire. L'association nationale des OAE assure 50% de l'achat du parc instrumental, 25% la Métropole, 25% la mairie. Aux dernières nouvelles de la DRAC le financement du parc instrumental (1 pour chaque école) pourrait être de 100%.

Quelques chiffres : 40.000 enfants dans plus de 1.400 OAE en France

Implication d'artistes : Gautier Capuçon, Ibrahim Malouf

Ce projet sera inscrit dans le projet d'établissement de l'école.

Conclusion : projet innovant, fédérateur, éducatif, artistique et social, qui promeut la « confiance en soi » et la cohésion.

3/ Programmation 2020-2021

Annulations

Mars 2020 (Hourra et semaine de la danse)

Avril 2020 (Quais du polar film et théâtre)
Mai 2020 (café-théâtre)
Novembre (Automnales du blues, 2 concerts)
Décembre (théâtre)
Février (Slam)
Reports saison en cours
2020-2021 : « Une Vie » 26 mai 2021
L'avis du mort 2 juillet 2021
Escape Game 3 juillet 2021,
Dates retenue compte tenu du report de la manifestation métropolitaine ce qui nous permet de bénéficier de leur communication. Nous pourrions programmer de nouveau un film (polar), éventuellement en plein air (demande d'un devis à Ciné plein sud).
Reports saison prochaine
2021-2022 : « Hourra » début janvier 2022
: « Automnales » novembre 2021
: « Le prix de l'ascension »
: Eventuellement « Zwai » (cirque) si annulation mars 2021

4/ Programmation 2021-2022

Tous d'accord pour poursuivre l'objectif d'éclectisme et de qualité et pour programmer aussi des Cies locales : Théâtre et café-théâtre, cirque, danse contemporaine et danse hip hop, concerts, cinéma, tête d'affiche, humour, spectacles jeunesse, conférences, expositions

Dans les cartons

Karavel #15, (#4 pour nous, mais #7 de hip hop) : 3.500€- 4.000€, Cie Relevant (Cie Rhône alpine), demande de la pièce chorégraphique « Cartes blanches » de Mourad Merzouki, pas de réponse

Ulysse : 5.500€ au lieu de 7.500€ (si programmée en sortie de résidence (janvier / Février). Concerts de l'Hotel Dieu + théâtre (Jacques Chambon)

Eveil : 1.200€ Les Lézards dorés (nous irons voir le 10 février) « d'accord/pas d'accord » Daniele, Arlette

Musique pour Buster : 1.400€ Les Lézards dorés (teaser++)

Miss America : 3.000€ (Nicolas Bouvard)

Je m'appelle Bachir Lazar : 3.000€ Cie Les Belier (quelques réticences car pièce un peu sombre mais excellent comédien), en film ce sujet a été nommé aux Oscars meilleur film étranger
Marcus

Artiste sur sable (Carole Venet)

Le petit Chaperon rouge (Brigitte Cayrol)

Stand up : pourquoi pas une humoriste (Delphine Juthier)

Chant lyrique : pôle d'excellence (Daniele Machet), Brins de voix : Le mariage de Figaro pour terminer la trilogie (Brigitte Cayrol)

Yoan Genin (Arthur Niggoggosian)

Reste à trouver un beau spectacle pour le lancement de saison

5/ Questions diverses

Batterie des Carrières et Théâtre de verdure

Vu avec Michel Polidori (président Limonest Patrimoine), pour une programmation de concerts et/ou de cinéma, Miss America (Nicolas Bouvard) à la batterie et pour cinéma, projections de documentaires, films d'animation, ...

Célébration du 8 mai (contact Conservatoire de Limonest)

Fête de la musique, partenariat avec le Comité des fêtes, prévoir une réunion

6/ Budget (vote au 25 février)

Budget de fonctionnement pour programmation et animations

Budget médiathèque : acquisition (livres, CD, DVD), animations culturelles, abonnement de revues + ligne Rebond (navettes, salaire coordinatrice, Contrat Territorial pour la Lecture)

Budget Conservatoire (SPA)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Récapitulatif des délibérations votées :

NUMÉRO	OBJET	PAGE
20210201	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL	40
20210202	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL	41
20210203	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET PRINCIPAL	56
20210204	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL	57
20210205	EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL	57
20210206	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE MUNICIPAL	61
20210207	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET PRINCIPAL	62
20210208	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ANNEXE SPA CONSERVATOIRE MUNICIPAL	72
20210209	TAUX DES DEUX TAXES LOCALES 2021	75
20210210	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021	75
20210211	PACTE DE COHERENCE METROPOLITAIN	79
20210212	ACHAT D'UNE LICENCE 4	81
20210213	CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU RESEAU REBOND	82
20210214	CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SOCIETE ENEDIS	83

Suivent les signatures

	VINCENT Max <i>Choisissez un élément.</i>	REBOTIER Béatrice <i>Choisissez un élément.</i>	PELLA Dominique <i>Choisissez un élément.</i>
BERNARD Arlette <i>Choisissez un élément.</i>	François GAY <i>Choisissez un élément.</i>	Florence DURANTET <i>Choisissez un élément.</i>	Grégory DONABEDIAN <i>Choisissez un élément.</i>
Régis MATHIEU <i>Choisissez un élément.</i>	Fabienne GUENEAU <i>Absent(e) représenté(e) par : Max VINCENT</i>	Brigitte CAYROL <i>Choisissez un élément.</i>	Pierre GERVAIS <i>Absent(e) représenté(e) par : Béatrice REBOTIER</i>
Pascal FREYDIER <i>Choisissez un élément.</i>	Antonio MARQUES <i>Choisissez un élément.</i>	Christine GODARD <i>Choisissez un élément.</i>	Valérie LEMOINE <i>Choisissez un élément.</i>
Françoise WATRELOT <i>Choisissez un élément.</i>	Olivera SALIPUR <i>Choisissez un élément.</i>	Laure BEROU <i>Absent(e) représenté(e) par : Françoise WATRELOT</i>	Nicolas BOUVARD <i>Absent(e) représenté(e) par : Arthur NIGHOGHOSSIAN</i>
Cécile CAZIN-DESPRAS <i>Choisissez un élément.</i>	Raphaël GUYONNET <i>Choisissez un élément.</i>	Antoine CORRON <i>Choisissez un élément.</i>	Arthur NIGHOGHOSSIAN <i>Choisissez un élément.</i>
Eric MAZOYER <i>Absent(e) représenté(e) par : Nathalie DREVON</i>	Nathalie DREVON <i>Choisissez un élément.</i>	Carole VENET <i>Choisissez un élément.</i>	Augustin NEYRAND <i>Choisissez un élément.</i>